



RAPPORT ANNUEL **SIEDMTO**

20 25

*Syndicat Mixte d'Élimination
des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient*



*Rapport annuel sur le prix
et la qualité du service public
d'élimination des déchets*

36 Rue des Varennes 10140 Vendeuvre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : accueil@siedmto.fr
Site : www.siedmto.fr

Au quotidien trions malin !

EDITO DU PRÉSIDENT

L'année 2025 constitue un tournant structurant pour le SIEDMTO, illustrant pleinement sa capacité à anticiper les évolutions réglementaires, à adapter ses services et à accompagner durablement les transformations des pratiques sur son territoire.

Dans un contexte marqué par l'accélération des enjeux environnementaux et l'évolution des obligations nationales en matière de gestion des déchets, le Syndicat a su engager des mutations profondes tout en garantissant la continuité et la qualité du service public.

Le déploiement, au 1^{er} janvier 2025, de la collecte des déchets alimentaires représente à ce titre une avancée majeure. Cette réforme d'ampleur, qui s'inscrit dans la généralisation du tri à la source des biodéchets, traduit un changement de paradigme dans la gestion des déchets ménagers. Elle mobilise pleinement les habitants, tout en positionnant le SIEDMTO comme un acteur opérationnel de la transition écologique. Sa mise en œuvre a reposé sur un important travail de préparation, de pédagogie et d'accompagnement, permettant une appropriation progressive par les usagers.

Dans cette logique d'évolution des pratiques, l'année 2025 a également été marquée par l'adaptation des fréquences de collecte des ordures ménagères résiduelles, désormais organisée tous les quinze jours. Cette évolution, rendue possible par la montée en puissance du tri et la mise en place de la collecte des déchets alimentaires, s'inscrit dans une démarche cohérente de réduction des déchets ultimes. Elle permet à la fois d'optimiser l'organisation du service, de maîtriser les coûts et de renforcer l'incitation au tri, tout en maintenant un niveau de service adapté aux besoins du territoire.

Dans le même esprit d'amélioration continue, l'ouverture de la nouvelle déchèterie de Piney le 3 mai 2025 marque une étape importante dans l'optimisation des flux des déchets. Cet équipement moderne et fonctionnel répond aux attentes des habitants en matière d'accessibilité, de sécurité et de performance environnementale, tout en contribuant à optimiser les flux et la valorisation des déchets.

L'année 2025 a également été celle du dialogue renforcé avec les acteurs économiques et institutionnels du territoire. À travers la mise en place de nouvelles conventions avec les professionnels et les collectivités, le SIEDMTO a affirmé sa volonté de construire des réponses sur mesure, adaptées aux réalités de terrain. Ces démarches partenariales ont permis d'ajuster les dotations en bacs, de faire évoluer les organisations de collectes et d'accompagner les établissements dans l'optimisation de leurs pratiques. Elles traduisent une approche pragmatique et collaborative, au service de l'efficacité collective.

Au-delà de ces réalisations structurantes, le SIEDMTO poursuit son engagement en faveur de la réduction des déchets, du développement du tri et de la valorisation des ressources. Les résultats enregistrés en 2025 témoignent de la pertinence des actions engagées. Mais ils sont avant tout le reflet de l'implication croissante des administrés du territoire, dont l'engagement quotidien en faveur du tri et de la réduction des déchets constitue la clé de réussite de cette transition. Par leur mobilisation, les habitants sont les premiers acteurs de la performance du service public.

Ces avancées sont ainsi le fruit d'un engagement véritablement partagé : celui des usagers, des élus, des agents et des partenaires du Syndicat. Cette dynamique collective permet aujourd'hui de franchir une nouvelle étape dans la modernisation du service public des déchets.

En 2026, le SIEDMTO poursuivra cette dynamique avec exigence et détermination, en consolidant les actions engagées, en définissant une nouvelle feuille de route, et en continuant d'innover pour répondre aux défis environnementaux et sociétaux à venir.

Le Président,
Patrick DYON

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT

1. LE SYNDICAT

1.1. Présentation	5
1.2. Le territoire	6
1.3. Les élus	9

2. LE PERSONNEL

2.1. L'organigramme	11
2.2. Les formations des agents	12

3. LA PRÉVENTION

3.1. Les actions	13
3.2. Le coût	14
3.3. Statistiques des réseaux sociaux.....	15

4. LA COLLECTE

4.1. Les ordures ménagères	17
4.2. La collecte sélective	25
4.3. La collecte des déchets alimentaires	30
4.4. Les points d'apport volontaire	33

5. LA RECYCLERIE DE L'ORIENT

5.1. Présentation	35
5.2. Le territoire	36
5.3. Le fonctionnement	37
5.4. Le chantier d'insertion	39

6. LES DÉCHÈTERIES

6.1. Les bennes en déchèteries.....	40
6.2. Les tonnages et le nombre de bennes	41
6.3. Évolution des fréquentations des déchèteries.....	44
6.4. Les horaires	45
6.5. La nouvelle déchèterie	46
6.6. La mise à disposition de broyeurs électriques.....	47

7. LE COMPOSTAGE

7.1. Évolution de la distribution des composteurs.....	48
7.2. Initiations compostage	49
7.3. La haie de Benjes.....	49

8. LES FINANCES

8.1. Le SDEDA – traitement des déchets	50
8.2. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative	51
8.3. Le rapport annuel sur le prix et la qualité.....	53
8.4. Les coûts de collecte et de traitement des déchets	54
8.5. Évolution des coûts aidés par habitant et par flux.....	55
8.6. Détails de la matrice	56
8.7. Les budgets 2025	58
8.8. Les marchés passés en 2025.....	60

1 LE SYNDICAT

1.1 Présentation

Chiffres

Clés

TERRITOIRE

115 communes
1 454 km²

24,22 %
du territoire aubois

Résidences principales **14 542**

Résidences secondaires **1 108**

POPULATION

33 755 habitants

10,85 %
de la population auboise

22,03
habitants au km²

(Sources : Insee données 2021)

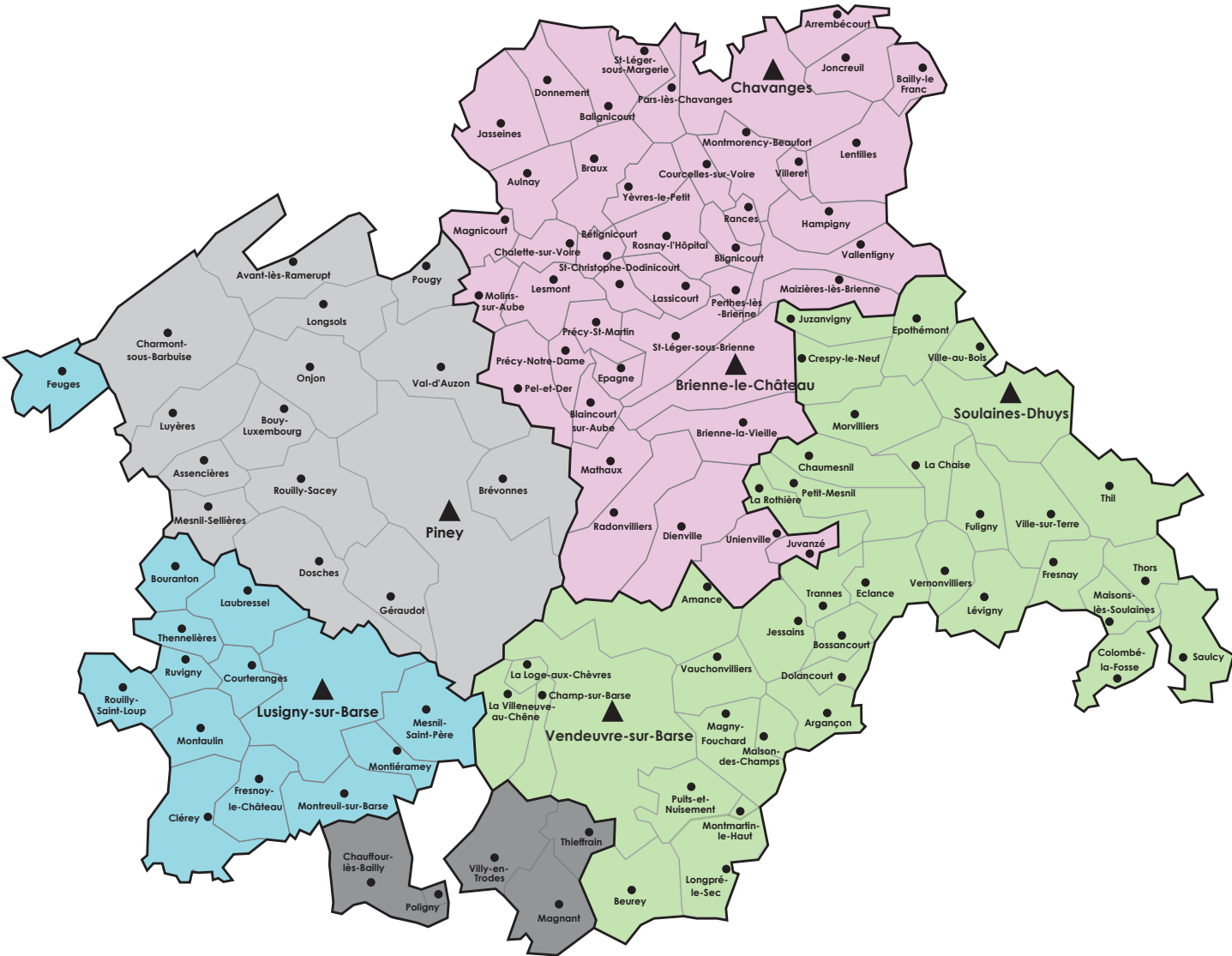
Le SIEDMTO est un syndicat chargé de la collecte des déchets ménagers et assimilés.

Il assure la collecte des ordures ménagères, la collecte sélective, la collecte des déchets alimentaires et la gestion de quatre déchèteries sur les communes de Brienne-le-Château, Lusigny-sur-Barse, Piney et Vendeuvre-sur-Barse.

Au 31 décembre 2025, le SIEDMTO compte 3 Communautés de Communes en totalité, 1 Communauté de Communes partiellement et 1 Communauté d'Agglomération partiellement, regroupant ainsi 115 communes.



1.2 Le territoire



Communauté de Communes
des Lacs de Champagne



Communauté de Communes
Vendeuvre - Soulaïnes



Communauté de Communes
Forêts, Lacs, Terres en Champagne



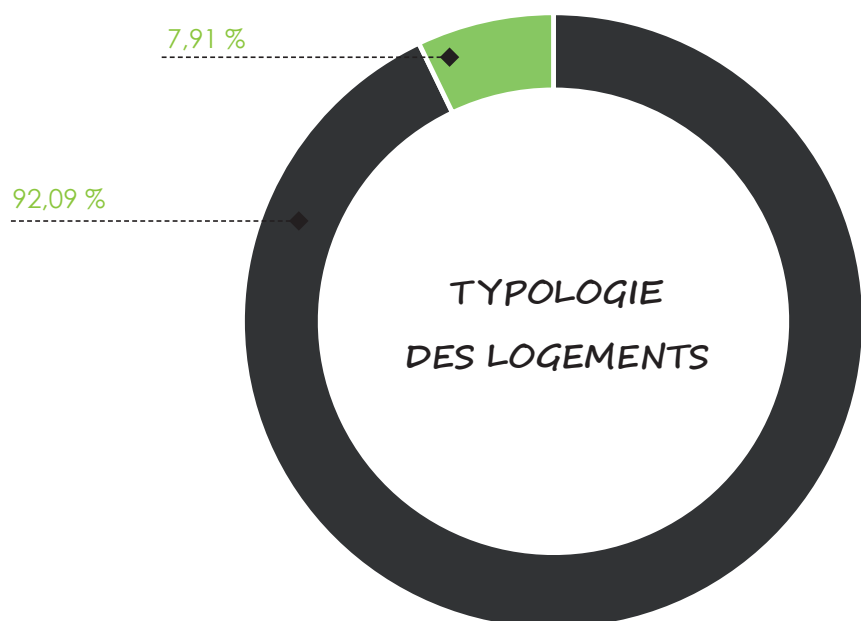
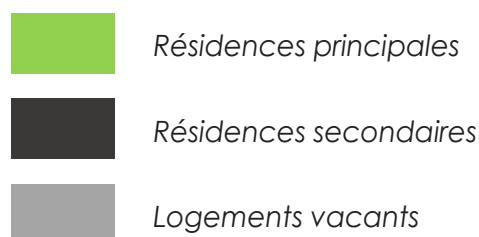
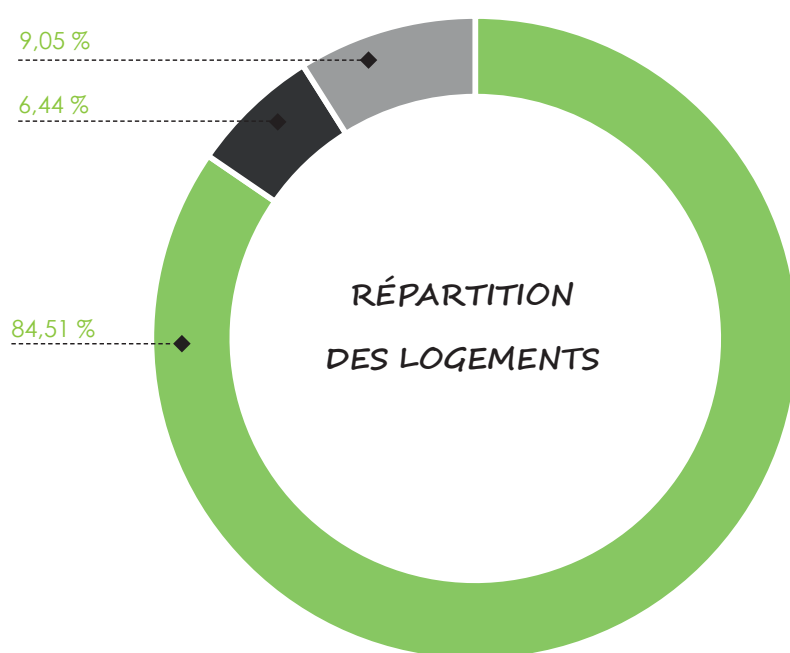
Communauté d'Agglomération
Troyes Champagne Métropole



Communauté de Communes
du Barséquanais en Champagne

1.2 Le territoire

Les logements

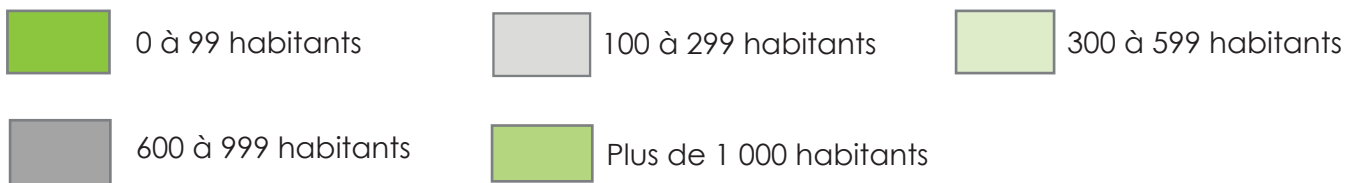
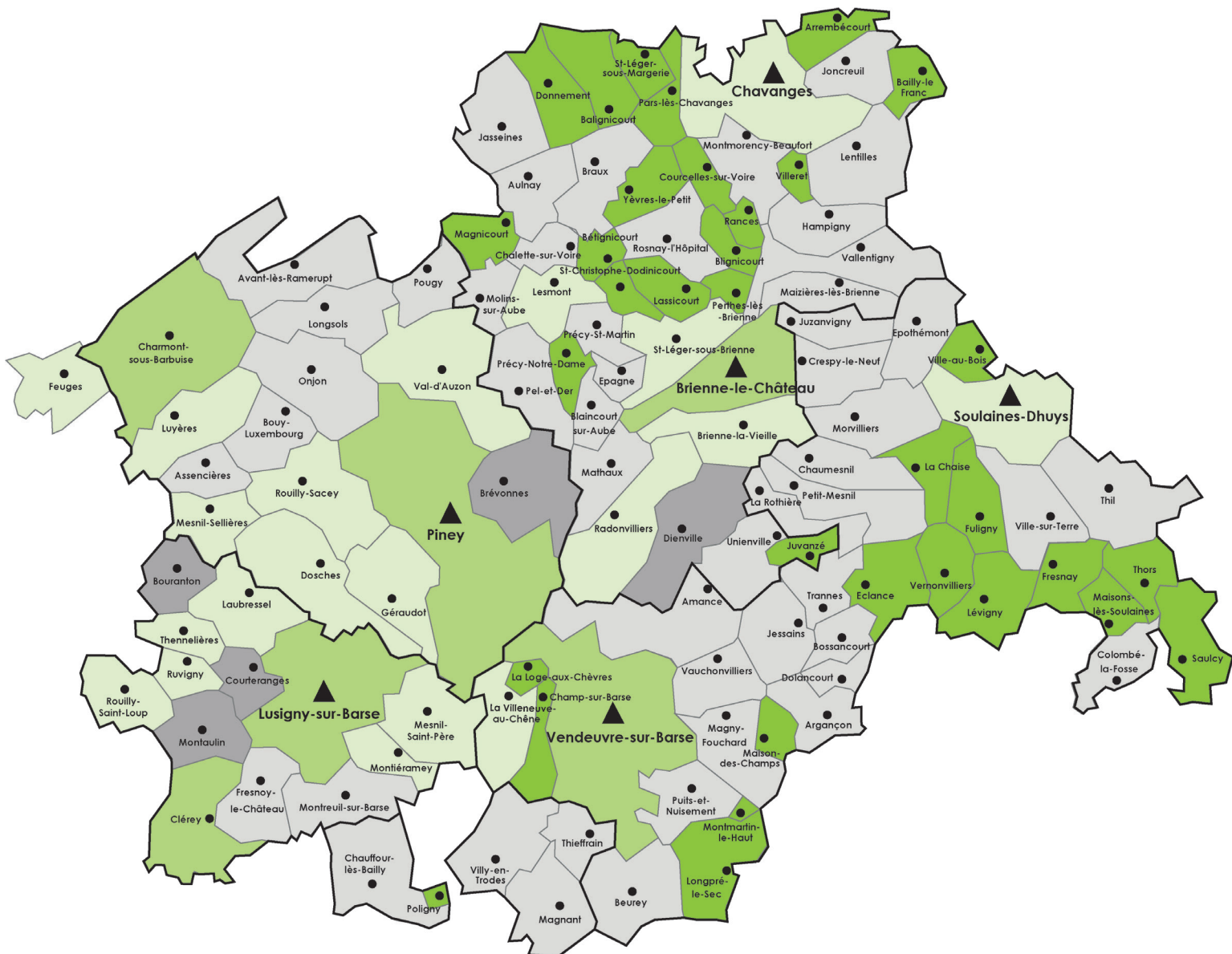


(Sources : Insee données 2021)

1.2 Le territoire

La population

33 755 hab.



1.3 Les élus

Le Comité Syndical, en 2025, est composé d'un délégué titulaire et suppléant par commune du territoire au SIEDMTO, soit 115 délégués.

Il est présidé par Monsieur Patrick DYON qui est assisté de 3 Vice-présidents.

Le Bureau Syndical

PRÉSIDENT DU BUREAU		
Monsieur P. DYON		
VICE-PRÉSIDENTS		
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur G. JACQUARD	Monsieur B. ROBLET
MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL		
Monsieur C. AUBRY	Monsieur D. CHAUCHEFOIN	Madame L. FINELLO
Monsieur J-P. BEZINS	Monsieur D. DESCHARMES	Monsieur P. JOBARD
Monsieur G. LOYER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX
Monsieur J-C. DREYFUS		

Les commissions

La commission des Finances

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION		
Monsieur B. ROBLET		
MEMBRES DE LA COMMISSION DES FINANCES		
Monsieur P. DYON	Monsieur J-C. DREYFUS	Monsieur G. LOYER
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur A. DZIUBANOWSKI	Monsieur M. ROUAIX
Monsieur G. JACQUARD	Madame L. FINELLO	

La commission Communication

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Madame M. CHEVALLIER	
MEMBRES DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	Monsieur J-C. DREYFUS
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur D. DUBUISSON
Monsieur B. ROBLET	Monsieur B. MARTIN
Monsieur M. ROUAIX	

La commission Collectes et Déchèteries

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Monsieur G. JACQUARD	
MEMBRES DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	Monsieur R. MARTY
Madame M. CHEVALLIER	Madame C. PETIT
Monsieur B. ROBLET	Madame C. TOPIN
Monsieur C. AUBRY	

La commission d'Appels d'Offres

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION	
Monsieur P. DYON	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Madame M. CHEVALLIER	Monsieur J-P. BEZINS
Monsieur G. JACQUARD	Monsieur H. CHAMBON
Monsieur B. ROBLET	Madame L. FINELLO
Monsieur G. LOYER	Monsieur J-C. GOUVERNET
Monsieur M. ROUAIX	Madame J. NICOLODI

La commission consultative d'Elaboration et de suivi du PLPDMA

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION

Monsieur P. DYON

MEMBRES DE LA COMMISSION

Monsieur B. ROBLET	Vice-Président	Monsieur G. JACQUARD	Vice-Président
Madame M. CHEVALLIER	Vice-Présidente	Madame J. BROUILLARD	Membre de la Commission Collectes et Déchèteries
Madame C. PETIT	Membre de la Commission Collectes et Déchèteries	Madame C. TOPIN	Membre de la Commission Collectes et Déchèteries
Monsieur R. MARTY	Membre de la Commission Collectes et Déchèteries	Monsieur C. AUBRY	Membre de la Commission Collecte et Déchèterie Chambre de l'Agriculture
Madame C. PILLOT	Mairie de Colombé-la-Fosse	Monsieur A. CHIRON	ADEME
Monsieur A. JEAN-PIERRE	Association des Amis du Parc	Madame M. LIETCHY	Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole
Madame E. ROUSSILLE	Communauté de communes du Barséquanais en Champagne	Monsieur F. DOIZELET	Communauté de Communes des Lacs de Champagne
Monsieur M. DOIZELET	Communauté de Communes des Lacs de Champagne	Monsieur P. PACKO	Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne
Madame A. MENISSIER	Communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne	Monsieur J. CERVANTES	Communauté de communes Vendeuvre-Soulaines Office de Tourisme des Grands Lacs de Champagne
Madame A. ARNOULT	CPIE Sud Champagne	Madame M. POUYET	Ligue de l'enseignement de l'Aube
Madame S. COIRIER	Maison pour Tous de Vendeuvre-sur-Barse	Madame C. DEBOU	Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient
Madame E. PAILHES	Région Grand Est	Monsieur J-F KLEIN	SDEDA

Le référent déontologue

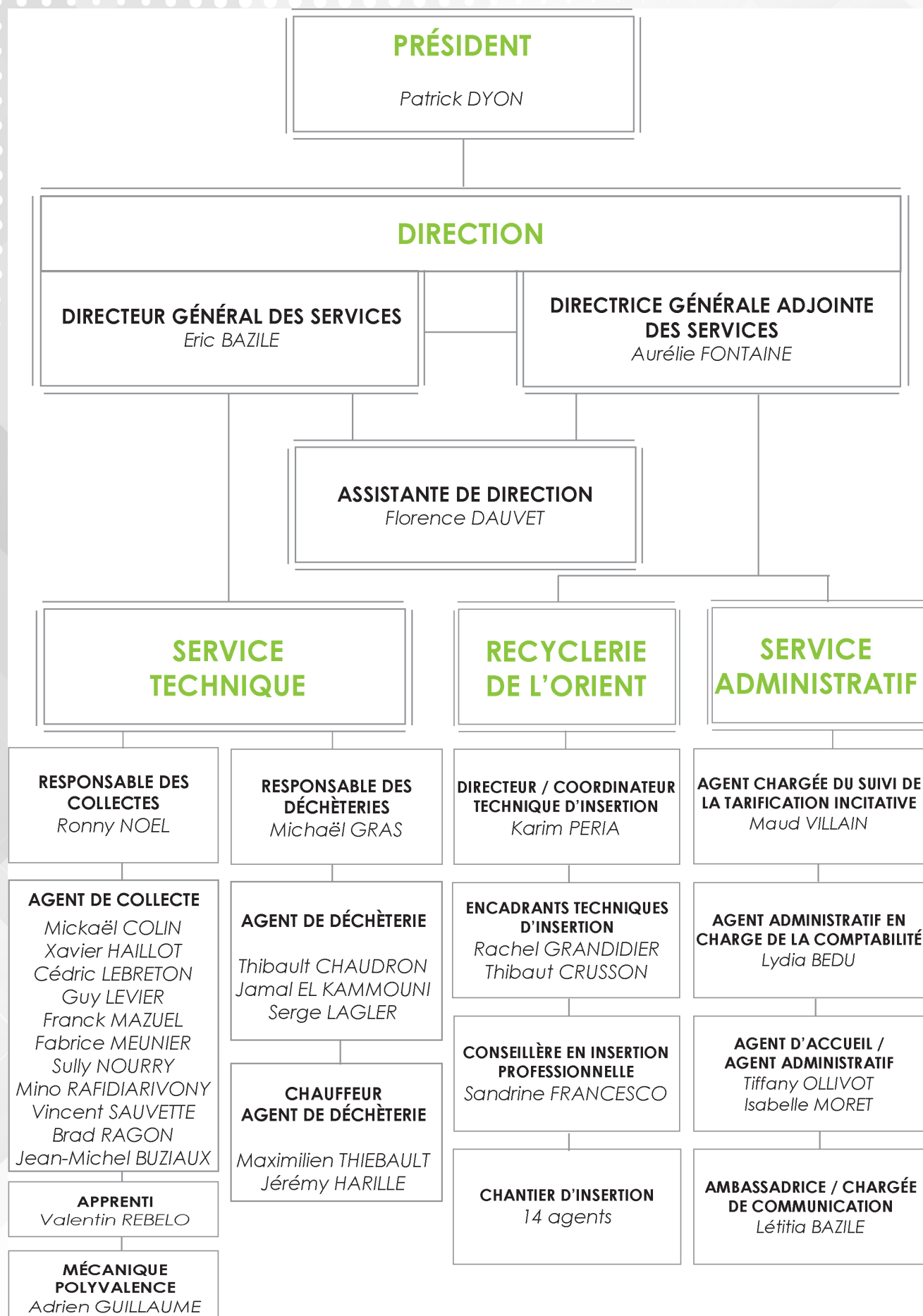
RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Madame Corinne HERVE



2 LE PERSONNEL

2.1 L'organigramme



2.2 Les formations des agents

Investir dans les formations, c'est investir dans la qualité du service public.

Pour l'année 2025, ce sont 36 participations aux formations.

 SÉCURITÉ, PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL		
FORMATION		NOMBRE D'AGENTS
	Habilitation électrique BS BE Manœuvre – FI	4
	MAC SST	11
	Les leviers de l'encadrant pour préserver sa santé et améliorer son bien-être et celui de ses agents	1
 TOTAL : 16 AGENTS FORMÉS		



MANAGEMENT, COMMUNICATION ET RELATIONS HUMAINES

FORMATION	NOMBRE D'AGENTS
 Gestion des conflits en milieu rural	2
 Comment gérer la charge mentale en tant que manager	1
 L'affirmation de soi pour mieux communiquer en situation professionnelle	1
 TOTAL : 4 AGENTS FORMÉS	

BUREAUTIQUE, NUMÉRIQUE ET INNOVATION		
FORMATION		NOMBRE D'AGENTS
	Trucs et astuces en bureautique pour faciliter sa pratique	8
	Les fondamentaux de l'IA	1
 TOTAL : 9 AGENTS FORMÉS		



FINANCES PUBLIQUES, GESTION ET ENVIRONNEMENT

FORMATION	NOMBRE D'AGENTS
 Rencontre formation du Département de l'Aube	2
 Journée d'actualisation : Loi de finances	1
 Le pilotage de la collectivité par un contrôle de gestion centré sur le dialogue budgétaire	1
 Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	1
 La gestion de l'inventaire et du patrimoine dans le cadre de la M57	1
 La lutte contre le gaspillage : Quels objectifs ?	1
 TOTAL : 7 AGENTS FORMÉS	



Les agents ont aussi participé à différents ateliers lors de la semaine sur la qualité de vie au travail, qui s'est déroulée du 16 au 20 juin 2025.

Voici les ateliers proposés :

- Qualité du sommeil et nutrition
- Sophrologie



3 LA PRÉVENTION

3.1 Les actions

250 enfants sensibilisés

CONSEILS AUPRÈS DES PARTICULIERS

Toute l'année	Conseils téléphoniques et rendez-vous selon les demandes
4 et 6 février et 4 mars 2025	Porte à porte, habitats collectifs, à Vendeuvre sur Barse et Brienne le Château

INTERVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES

Toute l'année	Accompagnement des professionnels sur la modification de leurs conventions
Toute l'année	Articles et flyers auprès des communes
16 janvier, 28 janvier, 31 janvier, 7 février, 27 mars, 18 septembre, 2 octobre, 16 octobre, 30 octobre, 25 novembre, 1 ^{er} décembre et 4 décembre 2025	Accompagnement des professionnels selon leurs domaines d'activités et création de supports
du 13 au 17 janvier 2025	Campagne de pesées - collège de Piney
14 janvier au 13 octobre 2025	Vidéo du Réseau Compost Citoyen
17 janvier 2025	Reportage avec Canal 32
20 janvier 2025	Conseil municipal à Bossancourt pour l'appel à projet CITEO
21 et 23 janvier 2025	Animation à l'école de Dienville
31 janvier 2025	Ateliers - collège de Piney
Du 14 au 16 mars 2025	Partenariat Nettoyons la nature avec la Fédération de Chasse
2 et 5 avril 2025	Tous au compost à Vendeuvre sur Barse
9 avril 2025	Sensibilisation Aube environnement / Conseil départemental
12 avril 2025	Tous au compost à Piney
18 avril 2025	Réunion publique à Thennelières
23 avril 2025	Réunion publique à Feuges
28 avril 2025	Animation à l'école de Magnant
29 avril 2025	Animation à l'école de Courteranges
2 mai 2025	Visite de le déchèterie de Piney - école de Piney
5 mai 2025	Animation à l'école de Beurey
19 mai 2025	Animation à la Maison pour Tous de Brienne le Château
2 juin 2025	Animation à l'école de Brévonnes
17 et 23 juin 2025	Animation E3D à l'école de Piney
30 juin 2025	Animation E3D à l'école de Brévonnes
3 septembre 2025	Conférence des élus
14 septembre 2025	Journée portes ouvertes de l'Andra
20 et 21 septembre 2025	Foire à la choucroute
13 octobre 2025	Sensibilisation collectif à Brienne le Château
14 octobre 2025	Repar Café textile à la Maison pour Tous de Vendeuvre sur Barse

AUTRES MISSIONS

21 janvier, 28 février, 21 mars, 30 avril, 19 mai, 20 juin, 1 ^{er} juillet, 15 et 24 septembre, 13 octobre, 25 novembre, 10 décembre 2025	Caractérisations collecte sélective
Février et septembre 2025	Caractérisation des ordures ménagères résiduelles
Toute l'année	Communication de la Recyclerie de l'Orient
5 juin 2025	Commission communication
29 octobre 2025	Commission PLPDMA
20 février 2025	Commission collectes et déchèteries
28 octobre 2025	Caractérisation des papiers
Du 1er au 25 décembre 2025	Informations tonnages, conseils et astuces réseaux sociaux

3.3 Statistiques des réseaux sociaux

Le Syndicat travaille sur plusieurs supports :

Site internet : www.siedmto.fr

Pages Facebook : [siedmto et Recycl'Orient](#)

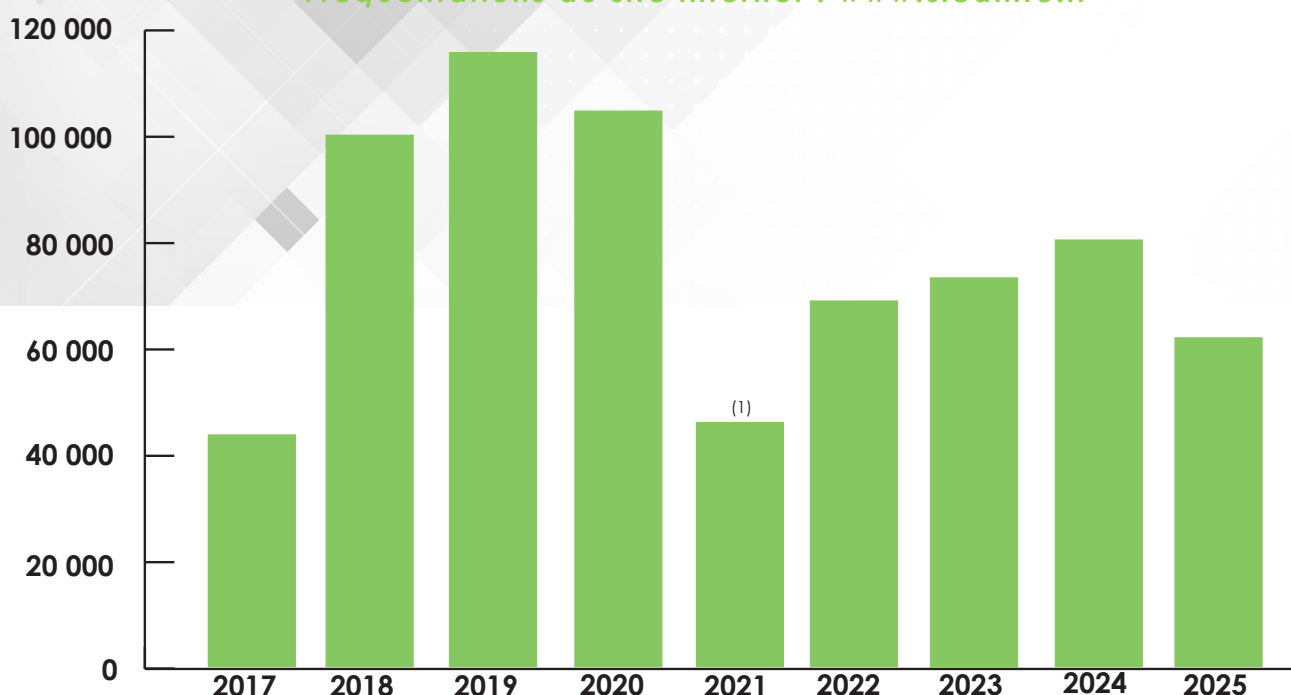
Page Instagram : [RecyclOrient](#)

Maelis : [Syndicat Mixte d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient](#)

Sur ces sites figurent les informations concernant :

- L'organisation et le fonctionnement du Syndicat (élus, personnels, réglementations française et européenne...),
- La collecte des ordures ménagères (fonctionnement, jours de collectes, réglementation, enquête de dotation), la collecte sélective et la collecte des déchets alimentaires,
- La Tarification incitative, la Redevance Spéciale des professionnels et collectivités,
- La prévention des déchets (déchèteries, points d'apports volontaires, compostage individuel, mise à disposition de broyeurs, conseils pour réduire les déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire...)
- Les différentes actualités concernant le Syndicat,
- Les informations importantes, les changements de jours de collectes,...

Fréquentations du site internet : www.siedmto.fr

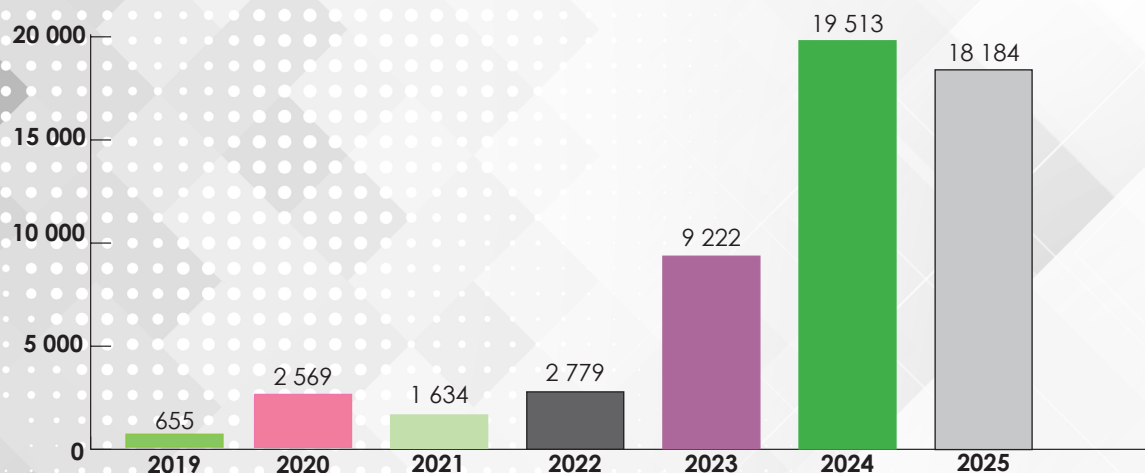


(1) Changement du site internet, toutes les statistiques ne sont pas disponibles.



Fréquentations de la page facebook : Siedmto

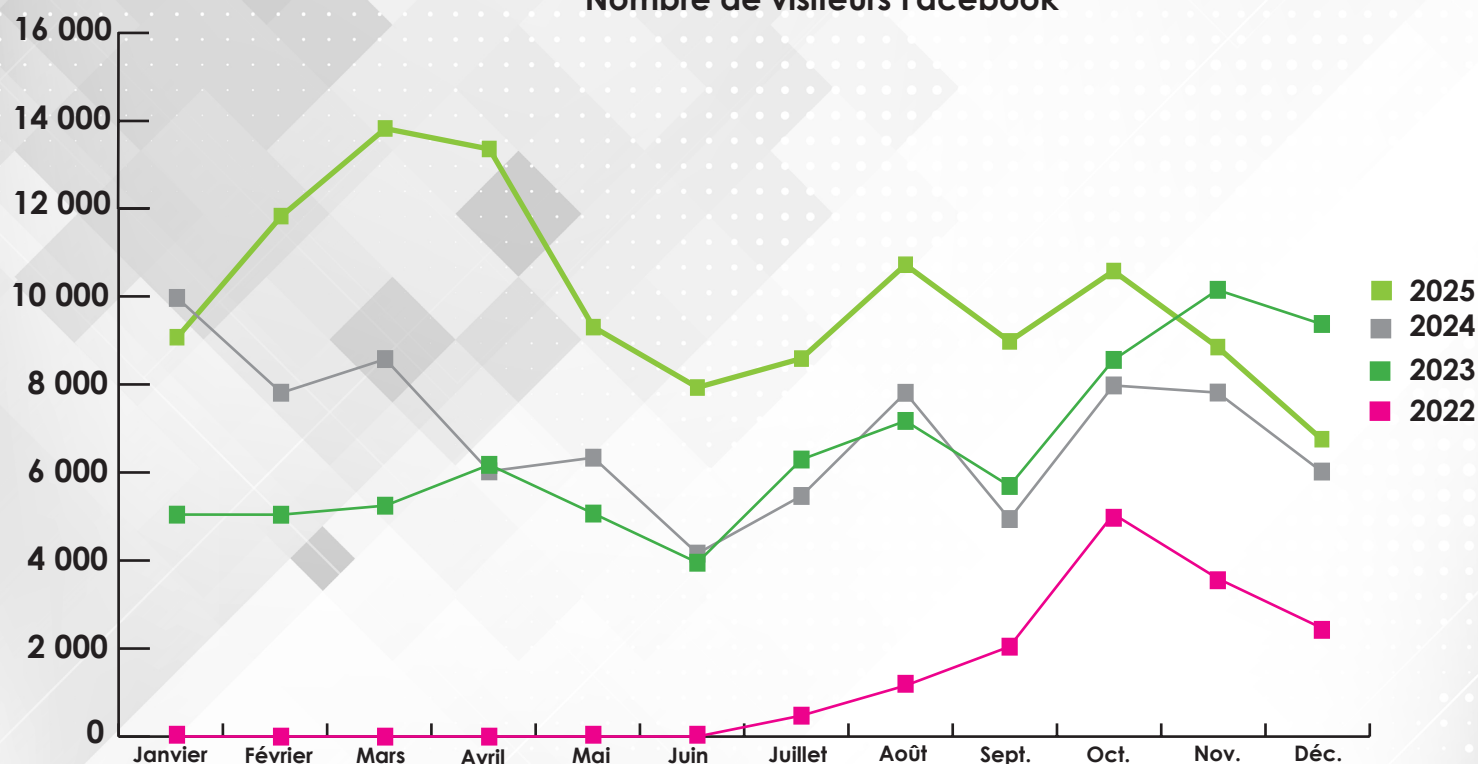
Nombre de visiteurs



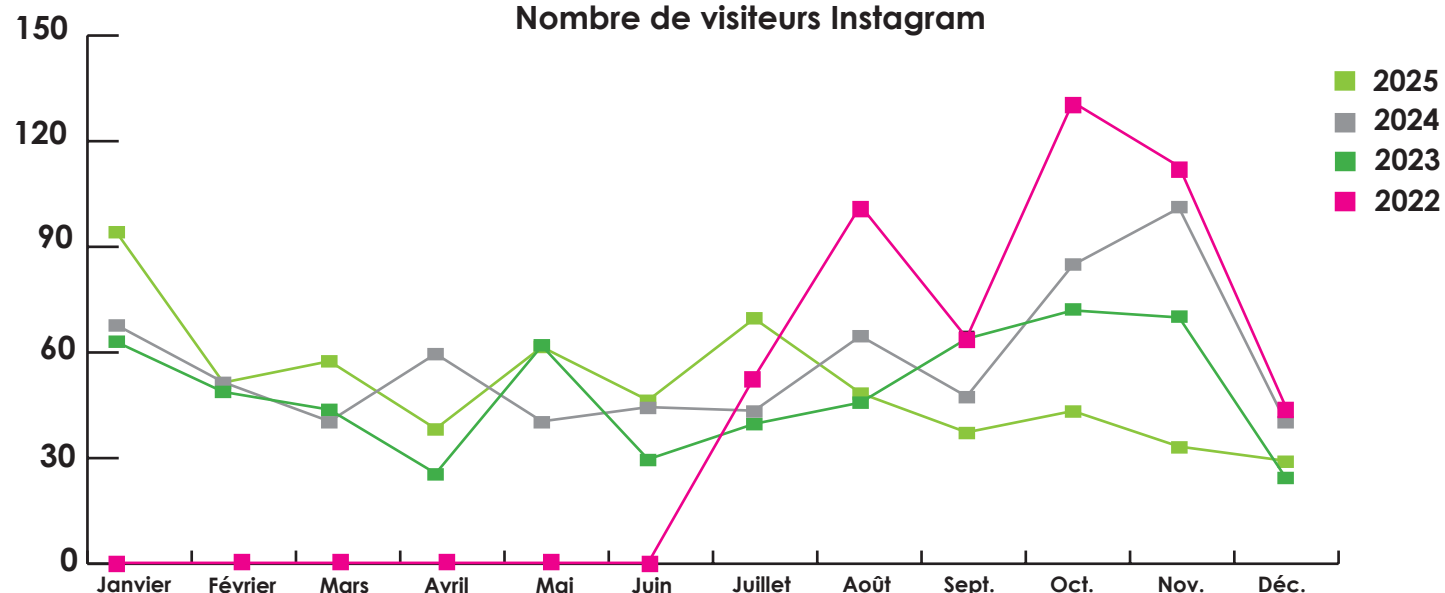
Fréquentations des pages Facebook et Instagram : Recycl'Orient

La page Facebook et le compte Instagram ont été créés en juillet 2022.

Nombre de visiteurs Facebook



Nombre de visiteurs Instagram



4 LA COLLECTE

4.1 Les ordures ménagères



La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaires à cette mission.

- ◆ 3 agents
- ◆ 3 camions mono-opérateur et 1 camion benne
- ◆ 1 camion mini-benne pour les rues trop étroites

L'entretien de ses véhicules est externalisé, sauf pour leur maintenance quotidienne qui est réalisée par les agents, l'atelier étant équipé d'une fosse et de matériels spécifiques.

ATELIER



La collecte s'effectue en porte-à-porte ou en points de regroupement. La collecte en points de regroupement se fait sur proposition des communes et ensuite selon décision prise en Comité Syndical.

Pour l'année 2025, le fonctionnement de la collecte est le suivant : Une tournée de collecte **«ordures ménagères»** toutes les deux semaines pour les 115 communes. Cette fréquence a changé grâce à la mise en place de la collecte des déchets alimentaires.

Sont exclus de la collecte des ordures ménagères

Le verre d'emballages (bouteilles, bocaux, pots)
Les déchets alimentaires
Les déchets végétaux
Les cadavres d'animaux et déchets de venaison
Les déchets de l'artisanat (plâtre, peinture, solvants, ...)
Les piles et accumulateurs
Les huiles végétales
Les produits pharmaceutiques et radiographies médicales
Les déchets de soins (aiguilles, seringues, ...)
Tous produits ou objets susceptibles de provoquer une explosion ou un incendie

Les emballages recyclables
Tout objet «encombrant»
Les bouteilles de gaz (même vides)
Les éléments de véhicules (pneu,...)
Les huiles de vidange et graisses
Les cendres
Les produits des industries chimiques
Les déchets toxiques et spéciaux (peinture,...)

La destination de ces déchets exclus est soit la déchèterie, soit la collecte sélective, soit la collecte des déchets alimentaires, soit les conteneurs d'apport volontaire.

Une fois les ordures ménagères collectées, leur destination finale est l'unité de valorisation énergétique des déchets (VALAUBIA) à la Chapelle-Saint-Luc.

Mode de collecte par commune

50 communes ont adopté une nouvelle organisation pour la collecte des ordures ménagères, basée sur des points de regroupement. Ce mode de collecte permet de bénéficier d'une fiscalité plus avantageuse tout en améliorant les performances du service. Il présente également un intérêt environnemental, grâce à la diminution du nombre d'arrêts des véhicules de collecte, ce qui contribue à réduire la consommation de carburant et les émissions de gaz à effet de serre.

Différents points de regroupement sont présents dans les communes. Les habitants déposent leurs récipients de déchets ménagers (containers, sacs d'appoint) aux endroits prévus par la commune. Les bacs d'ordures ménagères ne se trouvant pas aux différents points de regroupement ne sont pas collectés.



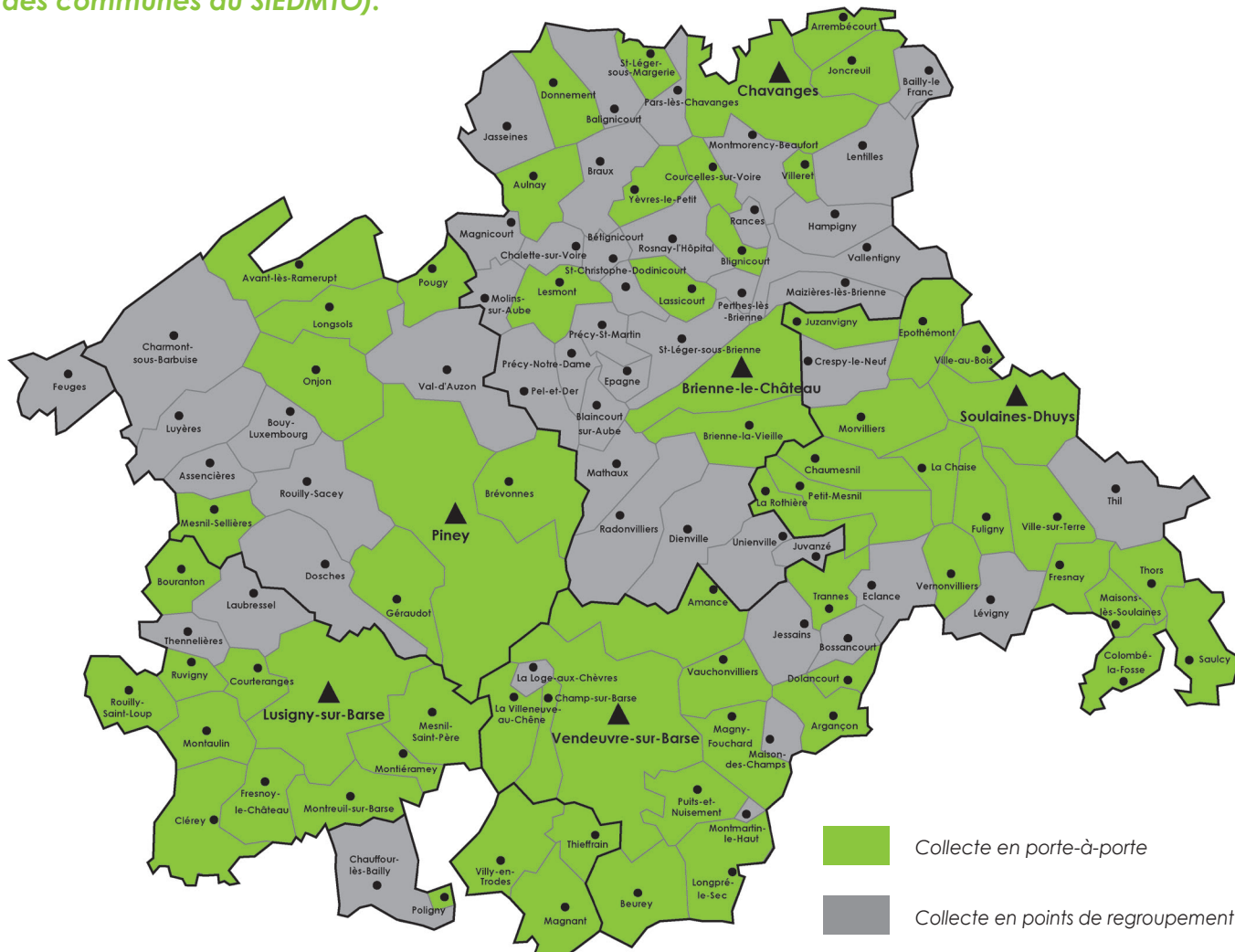
Les bacs doivent être placés :

- au point de regroupement,
- face à la route,
- les poignées et les roues du côté de l'habitation,
- à 1 m 50 maximum de la chaussée,
- espacés de 1 mètre pour permettre la descente des barrières.

En cas de non respect de ces consignes, les bacs ne seront pas collectés.

En 2025, les communes ont fait le point sur la localisation des points de regroupement. Le marquage est prévu en 2026, il permettra aux usagers d'identifier ces points plus facilement.

Au 31 décembre 2025, 50 communes adhèrent à la collecte en points de regroupement (soit 43,48 % des communes du SIEDMTO).



Les jours de collecte par commune en 2025

Semaine Paire

	TOURNÉE 1	TOURNÉE 2 (mono-opérateur)	TOURNÉE 3 (mono-opérateur)
LUNDI	Lusigny-sur-Barse	Lusigny-sur-Barse	Bouranton Laubressel Thennelières
MARDI	Vendeuvre-sur-Barse	Vendeuvre-sur-Barse	Courteranges Ruvigny
MERCREDI		Montaulin Montiéramey Rouilly-saint-Loup	Arrembécourt Aulnay Balignicourt Bailly-le-Franc Blignicourt Braux Chavanges Courcelles-sur-Voire Donnement Jasseines Joncreuil Montmorency-Beaufort Pars-les-Chavanges Perthes-les-Brienne Rances Rosnay-L'hôpital Saint-Léger-sous-Margerie Yèvres-le-Petit
JEUDI	Piney	Amance Bouy-Luxembourg Brévonnes Mathaux Onjon Val-d'Auzon Vauchonvilliers	Bétignicourt Brienne-la-Vieille Dosches Lassicourt Lesmont Mesnil-Sellières Saint-Christophe-Dodinicourt Saint-Léger-sous-Brienne
VENDREDI	Brienne-le-Château		Brienne-le-Château

Les jours de collecte par commune en 2025

Semaine Impaire

	TOURNÉE 1	TOURNÉE 2 (mono-opérateur)	TOURNÉE 3 (mono-opérateur)
LUNDI		Beurey Chauffour-lès-Bailly Longpré-le-sec Magnant Magny-Fouchard Montmartin-le-Haut Montreuil-sur-Barse Poligny Puits-et-Nuisement Thieffrain Villy-en-Trodes	Champ-sur-Barse La Loge-aux-Chèvres La Villeneuve-au-chêne Mesnil-saint-Père
MARDI		Avant-lès-Ramerupt Blaincourt-sur-Aube Chalette-sur-Voire Epagne Jessains Juvanzé Longsols Magnicourt Molins-sur-Aube Pel-et-Der Pougy Précý-notre-Dame Précý-saint-Martin Unienville	Clérey Fresnoy-le-Château
MERCREDI		Dienville Radonvilliers	Argançon Bossancourt Chaumesnil Colombe-la-Fosse Dolancourt Eclance Fresnay Fuligny La Chaise La Rothière Lévigny Maison-des-Champs Maisons-les-Soulaines Petit-Mesnil Saulcy Thil Thors Trannes Vernonvilliers Ville-sur-Terre
JEUDI		Crespy-le-Neuf Hampigny Epothémont Juzanvigny Lentilles Maizières-les-Brienne Morvilliers Soulaines-Dhuys Vallentigny Ville-aux-Bois Villeret	
VENDREDI		Assencières Charmont-sous-Barbuise Feuges Géraudot Luyères Rouilly-Sacey	

Les tonnages collectés

En 2025, **3 948 tonnes** ont été collectées et transférées à l'unité de valorisation énergétique des déchets (VALAUBIA) à la Chapelle-Saint-Luc.

Soit **117 kg par habitant et par an** pour la collecte des ordures ménagères.

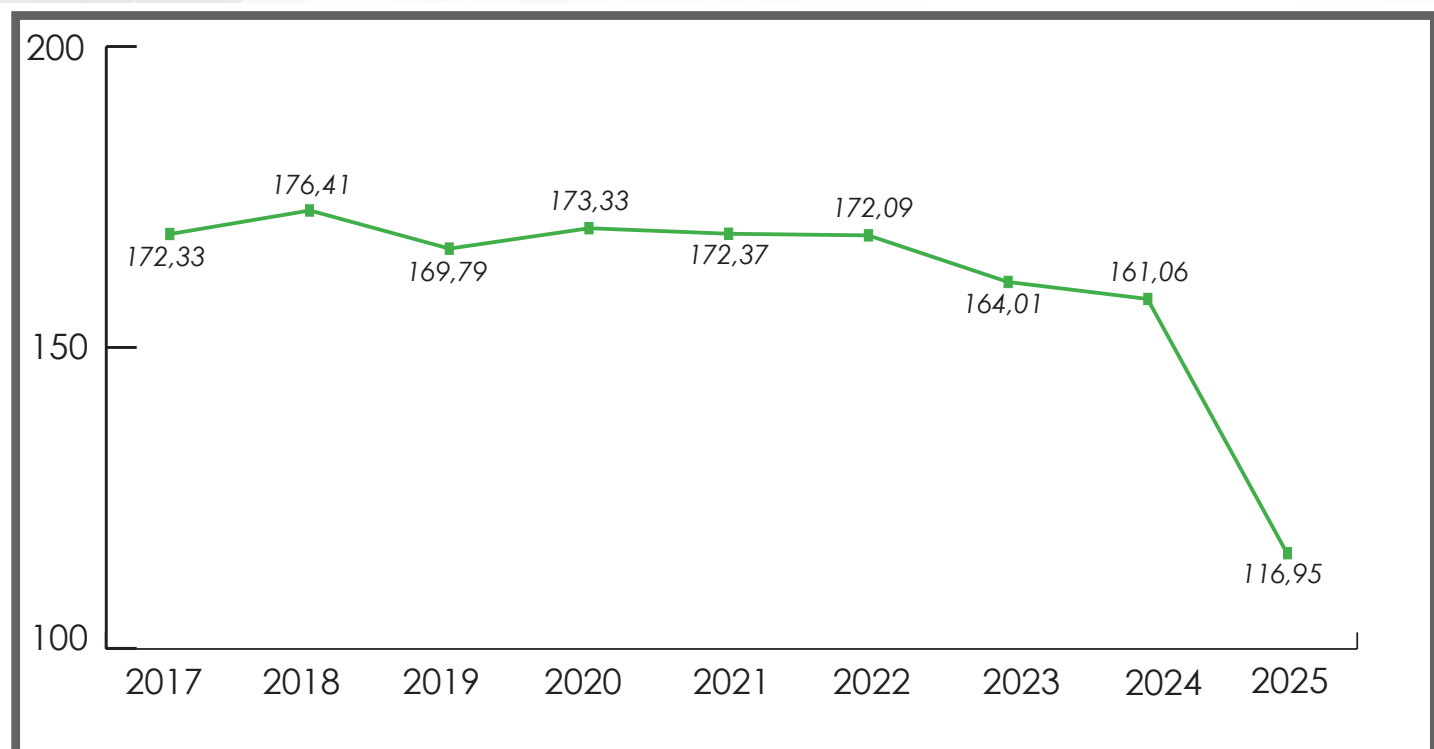
Évolution des tonnages collectés



EVOLUTION DES TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES DE 2017 À 2025

.....♦ soit une baisse de 1 518 tonnes (- 27,77 %) entre 2024 et 2025 (année de mise en place de la collecte déchets alimentaires)

Évolution du poids des ordures ménagères collectées par habitant et par an



POIDS PAR AN ET PAR HABITANT (kg)

.....♦ soit une baisse de 44,11 Kg par habitant (-27,39 %) entre 2024 et 2025

Campagne de caractérisation des ordures ménagères

En 2025, le SDEDA a organisé une campagne de caractérisation des ordures ménagères sur 11 collectivités du département, dont le territoire du SIEDMTO. Cette opération consiste à prélever des échantillons d'ordures ménagères résiduelles afin d'en analyser précisément le contenu. Sur le territoire du Siedmto, 3 échantillons ont été prélevés ce qui représente environ 1 500 kg de déchets triés. Les déchets sont triés manuellement par grandes catégories (déchets alimentaires, emballages recyclables, papiers, verre, textiles, déchets sanitaires, etc.) puis pesés. Cette méthode permet de connaître la composition réelle des bacs des habitants et de cibler les déchets qui pourraient être mieux triés ou évités.

Les résultats de cette campagne constituent un outil d'aide à la décision. Ils permettent d'évaluer l'efficacité des dispositifs de collecte en place, de mesurer l'impact des actions de sensibilisation et d'orienter les futures actions de prévention des déchets. Cette connaissance du contenu des ordures ménagères est essentielle pour améliorer les performances de tri et les coûts inhérents, développer de nouvelles filières de valorisation et réduire la quantité de déchets résiduels envoyés au traitement.

Les résultats de la campagne de caractérisation menée par le SDEDA en 2025 montrent que les déchets fermentescibles représentent encore la part la plus importante des ordures ménagères (21,16 %), dont près de 15 % de déchets alimentaires.

L'analyse met également en évidence la présence de nombreux déchets qui pourraient être triés ou valorisés, notamment :

- 13,32 % de plastiques → Tri
- 9,24 % de papiers → Point d'apport volontaire papier
- 5,80 % de cartons → Tri ou déchèterie
- 5,53 % de verre → Point d'apport volontaire verre

Ces résultats montrent qu'il reste une marge de progression en matière de tri. Ils confirment l'intérêt de poursuivre les actions de sensibilisation auprès des habitants afin de réduire les déchets résiduels et d'améliorer le recyclage. **Les textiles sanitaires sont la seule typologie de déchet qui devrait se trouver dans le bac d'ordures ménagères.**

Biodéchets : Déchets alimentaires, ...

Cartons : Cartons ondulés, emballages cartons, ...

Combustibles : Bouteilles de gaz, bois, ...

Composites : petits appareils, câbles, ...

Déchets spéciaux : Seringues, médicaments piles, ...

Incombustibles : Pierre, verre, béton, ...

Métaux : Emballages métalliques, ...

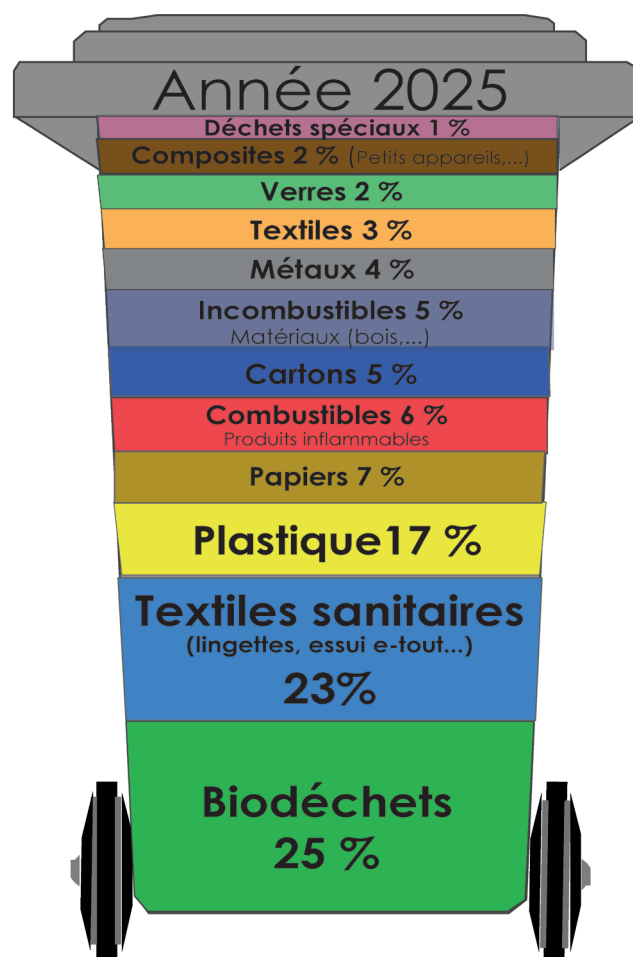
Papiers : Papiers, journaux magazines

Plastiques : Emballages, Films, ...

Textiles : Tous morceaux de tissus, chaussures, ...

Textiles sanitaires : produits d'hygiène, ...

Verres : Bouteilles, pots et bocaux



La Redevance Spéciale des professionnels

L'institution de la Redevance Spéciale est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993 (loi du 13 juillet 1992, codifié à l'article 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Il s'agit d'un moyen de financement qui concerne les déchets non ménagers, assimilables aux déchets ménagers, pris en charge par le Service Public d'Elimination des Déchets.

En effet, la Redevance Spéciale est payée par tout professionnel présent sur le territoire du syndicat dont les déchets assimilés aux déchets ménagers sont éliminés dans le cadre du service public. Elle est destinée à financer l'élimination des déchets assimilés aux déchets ménagers, déchets qui en raison de leur nature et de leur quantité, peuvent être englobés avec ceux produits par les ménages. Elle contribue à plus de justice dans le financement du service, par la participation financière des producteurs de déchets non ménagers évitant ainsi, que le coût de l'élimination desdits déchets soit en partie transféré à la charge des ménages. Ils ont par ailleurs, sous conditions, accès aux quatre déchèteries du Syndicat.

Les entreprises qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

En 2025, cette redevance concerne plus de 400 professionnels, artisans et commerçants, qui sont facturés en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO et des tarifs votés chaque année en comité syndical. Cette redevance est composée, en 2025, d'une part fixe et d'une part variable incitative :

-----◆ **Une part fixe :**

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries. La Redevance Spéciale donne lieu à une exonération de la TEOMi ⁽¹⁰⁾ pour les locaux professionnels concernés.

La part fixe inclut :

- un forfait de 15 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, tous les dépôts étant facturés dès le 1^{er} passage
- la collecte sélective
- la collecte des déchets alimentaires

-----◆ **Une part variable :**

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées de l'année précédente et tous les dépôts déchèteries 2024 sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2025 est de **355 260,58 € (dont part variable de 2024)**.

Dotation de bac	Abonnement ou part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 15	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15
120 litres 	90 €	3,50 €	2,10 €
240 litres 	180 €	7,00 €	
360 litres 	270 €	10,50 €	
770 litres 	570 €	22,50 €	

¹⁰ TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

La Redevance Spéciale des collectivités

Il est proposé une Redevance Spéciale particulière pour les collectivités.

En 2025, cette redevance concerne 116 collectivités (Communautés de communes et communes), qui sont facturées en fonction de la convention signée avec le SIEDMTO.

Les collectivités, qui souhaitent disposer d'un ou plusieurs bacs pour les déchets de leurs activités, sont invitées à souscrire auprès du SIEDMTO un contrat de **REDEVANCE SPÉCIALE**.

Cette redevance répond au même principe de part fixe et de part variable incitative :

◆ Une part fixe :

Elle est calculée selon la taille du (ou des) bac(s) nécessaire(s) et inclut un forfait de levées et d'accès en déchèteries.

La part fixe inclut :

- un forfait de 15 levées par an pour les bacs gris destinés aux ordures ménagères.
- un forfait de 15 accès aux déchèteries du SIEDMTO par an, tous les dépôts sont facturés.
- la collecte sélective.
- la collecte des déchets alimentaires.

◆ Une part variable :

Elle est calculée, comme pour les ménages, par l'application de prix unitaires aux levées de l'année précédente et tous les dépôts en déchèterie 2024 sont comptabilisés.

Le montant perçu au titre de cette redevance pour l'année 2025 est de **78 865,12 € (dont part variable de 2024)**.

Dotation de bac	Abonnement ou part fixe annuelle	Prix unitaire de la levée au-delà de 15	Prix unitaire de l'accès en déchèterie au-delà de 15	Prix unitaires sacs d'appoints dès le 1 ^{er}
120 litres 	54 €	2,10€	2,10 €	2,50 €
240 litres 	108 €	4,20 €		
360 litres 	162 €	6,30 €		
770 litres 	342 €	13,50 €		

Les collectivités bénéficient d'un tarif préférentiel car elles participent à la vie du Syndicat.

4.2 La collecte sélective

La collecte des emballages ménagers est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaires à cette mission.

-----♦ 2 équipes composées de 2 agents, soit 4 personnes

-----♦ 3 camions bennes



La collecte sélective concerne :

- les emballages plastiques,
- les emballages métalliques (conserves, canettes...),
- les briques alimentaires,
- les cartonnettes.

Le centre de regroupement PAPREC pour ces emballages est situé sur la commune de la Chapelle-Saint-Luc. Le centre de tri se trouve sur la commune d'Ormoy (89).

Les usagers retirent leurs sacs de collecte sélective auprès de leur mairie ou de toute mairie du territoire.

Régulièrement, une lettre d'information concernant le tri des déchets est distribuée dans toutes les boîtes aux lettres et des rappels des consignes de tri sont publiés sur les réseaux sociaux.

Le calendrier identifiant la collecte sélective et un guide de tri sont distribués en fin d'année.

GUIDE PRATIQUE DU TRI

DÉCHETS À TRIER

EMBALLAGES EN PLASTIQUE*

(sans l'opercule)
ALIMENTAIRE
ENTRETIEN
DIVERS

EMBALLAGES MÉTALLIQUES*

BRIQUES*

CARTONS (NON MOUILLÉS)*

PAPIERS (NON SOUILLÉS ET NON MOUILLÉS)*

Journaux, publicités, magazines, catalogues, papiers de bureau, enveloppes, livres...

EMBALLAGES EN VERRE*

Ces emballages doivent être jetés sans :
 - bouchons,
 - capsules,
 - couvercles.

BOUTEILLES ET FLACONS
POTS ET BOCAUX

DÉCHETS À JETER

DÉCHETS À JETER

Restes alimentaires, couches, papiers souillés
Objets divers en plastique

*Jaune : sac ou bac de tri - Bleu : benne à papiers - Vert : benne à verre

Infos Tri
0 800 100 888

SIEDMTO
36 Rue des Varennes - 10140 Vendeuvre-sur-Barse
Tél : 03 25 41 08 03 - Courriel : accueil@siedmto.fr - Site : www.siedmto.fr

CITEO
Donnez ensemble une nouvelle vie à vos produits

CALENDRIER 2025

Collecte des bacs gris Collecte des sacs jaunes
 Collecte des déchets alimentaires

Jour férié = collecte décalée d'une journée

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

JANVIER

FÉVRIER

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

Les sacs et les bacs sont à sortir la veille au soir !

Infos Tri
0 800 100 888

À JETER ? À RECYCLER ?
 POUR VOUS GUIDER, REJOIGNEZ L'APPLI GUIDE DU TRI

Les jours de collecte par commune en 2025

Pour en savoir plus :
www.siedmto.fr

Le fonctionnement de la collecte est le suivant :

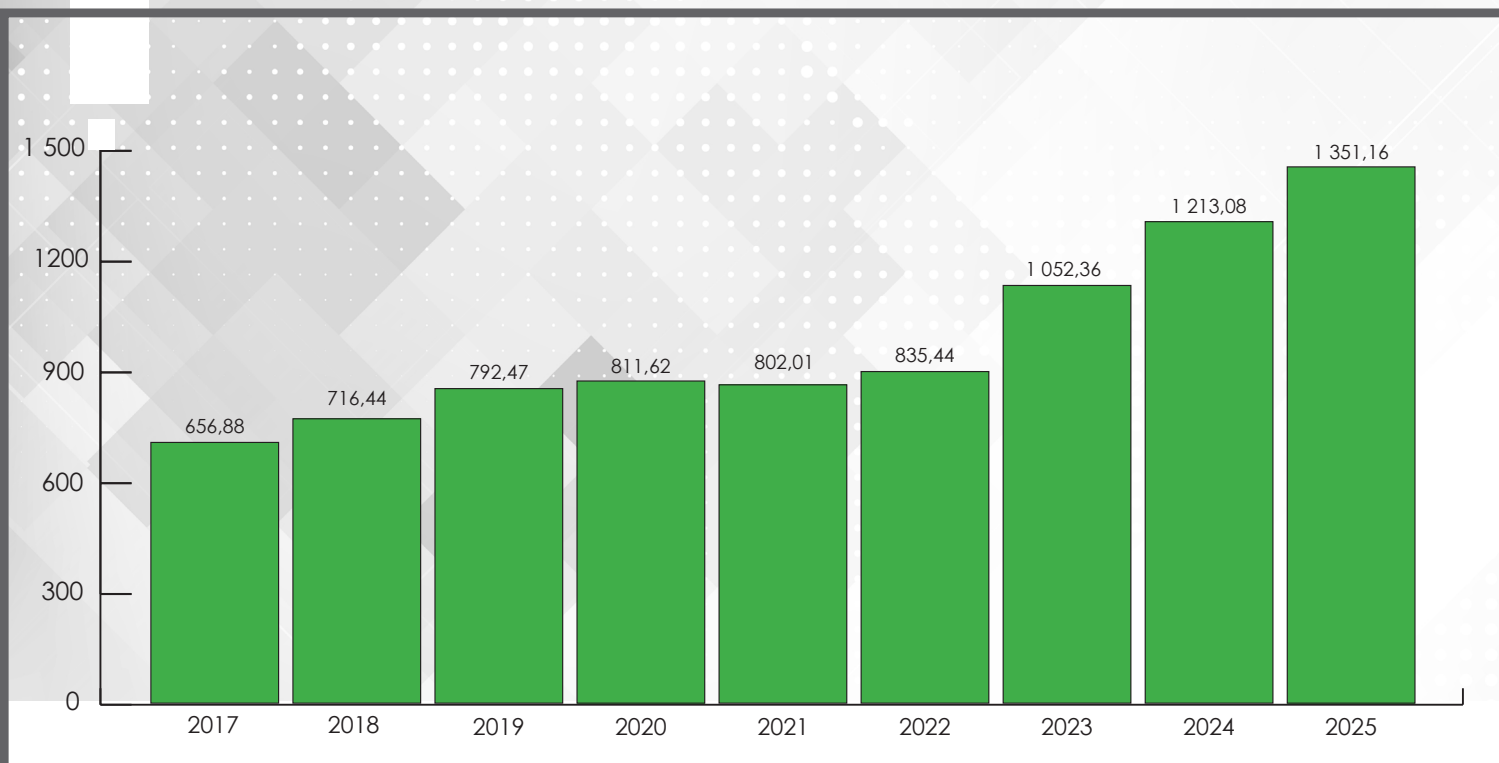
-----◆ Une tournée de collecte «sélective» toutes les deux semaines pour 115 communes.

	Semaine paire		Semaine impaire	
LUNDI	CHAUMESNIL CRESPIY-LE-NEUF EPOTHEMONT HAMPIGNY JUZANVIGNY LA CHAISE LA ROTHIERE LUSIGNY SUR BARSE	MAIZIERES LES BRIENNE MONTIERAMEY MORVILLIERS PETIT MESNIL SOULAINES DHUYS VALLENTIGNY VILLE AUX BOIS	GERAUDOT PINEY VAL D'AUZON	
MARDI	ARREMBECOURT ASSENCIERES BAILLY LE FRANC BALIGNICOURT BLIGNICOURT CHAVANGES COURCELLES-SUR-VOIRE FEUGES JONCREUIL LENTILLES	UYERES MAGNY-FOUCHARD MONTMORENCY-BEAUFORT PARS-LES-CHAVANGES PERTHES-LES-BRIENNE RANCES ROUILLY-SACEY SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE VAUCHONVILLIERS VILLERET	ARGANCON BOSSANCOURT COLOMBE-LA-FOSSE DOLANCOURT ECLANCE FRESNAY FULIGNY JESSAINS JUVANZE LEVIGNY	MAISON-DES-CHAMPS MAISONS-LES-SOULAINES SAULCY THORS THIL TRANNES UNIENVILLE VERNONVILLIERS VILLE-SUR-TERRE
MERCREDI	BOURANTON COURTERANGES DOSCHES LAUBRESSSEL	MESNIL-SELLIERES MONTAULIN THENNELIERES VENDEUVRE-SUR-BARSE	BEUREY CHAUFFOUR-LES-BAILLY LONGPRE-LE-SEC MAGNANT MONTMARTIN-LE-HAUT MONTREUIL-SUR-BARSE	POLIGNY PUITS-ET-NUISEMENT RUVIGNY THIEFFRAIN VILLY-EN-TRODES
JEUDI	CHAMP-SUR-BARSE CLEREY FRESNOY-LE-CHATEAU LA LOGE-AUX-CHEVRES	LA VILLENEUVE-AU-CHENE MESNIL-SAINT-PERE ROUILLY-SAINT-LOUP	AMANCE BRIENNE-LA-VIEILLE DIENVILLE MATHAUX RADONVILLIERS	
VENDREDI	BLAINCOURT-SUR-AUBE BOUY-LUXEMBOURG BREVONNES BRIENNE-LE-CHATEAU EPAGNE MOLINS-SUR-AUBE	ONJON PEL-ET-DER PRECY-NOTRE-DAME PRECY-SAINT-MARTIN SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	AULNAY AVANT-LES-RAMERUPT BETIGNICOURT BRAUX CHALETTE-SUR-VOIRE DONNEMENT JASSEINES LASSICOURT	LESMONT LONGSOLS MAGNICOURT POUGY ROSNAY-L'HOPITAL SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT YEVRES-LE-PETIT

Les tonnages collectés

En 2025, **1 351 tonnes** ont été collectées et transférées au centre de regroupement à la Chapelle-Saint-Luc.
Soit **40 kg par habitant et par an** et une moyenne de 113 tonnes collectées par mois.

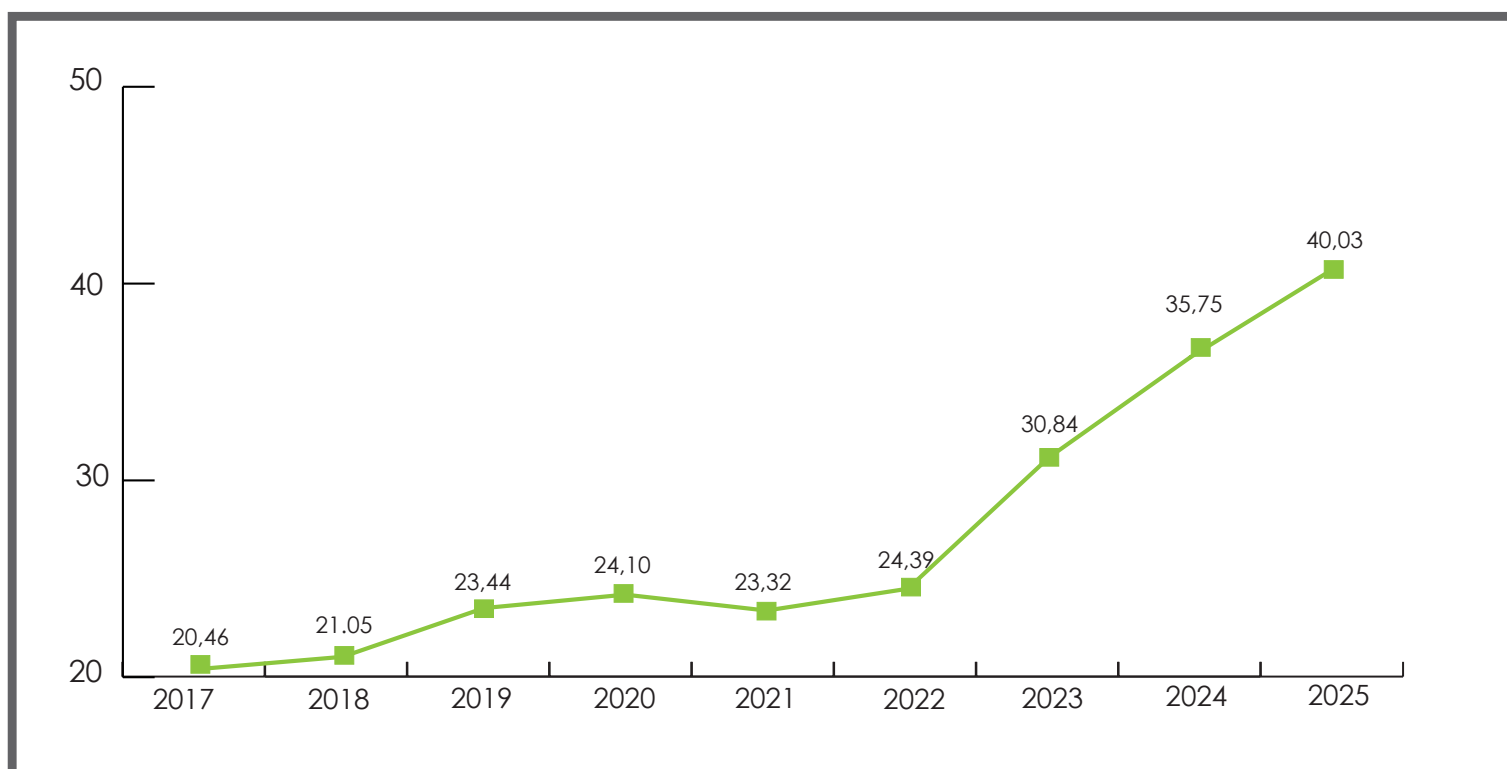
Évolution des tonnages collectés



EVOLUTION DES TONNAGES DE TRI DE 2017 À 2025

.....◆ soit une hausse de 138,08 tonnes (+11,38 %) entre 2024 et 2025

Évolution du poids des emballages ménagers collectés par an et par habitant



.....◆ soit une hausse de 4,28 kg/hab (+11,97 %) entre 2024 et 2025

La caractérisation

La caractérisation des emballages ménagers s'effectue au centre de regroupement. Cela consiste à vérifier un échantillon d'emballages issus de la collecte sélective. Cet échantillon varie entre 35 et 90 kg suivant le prélèvement effectué par le godet au déchargement du camion.

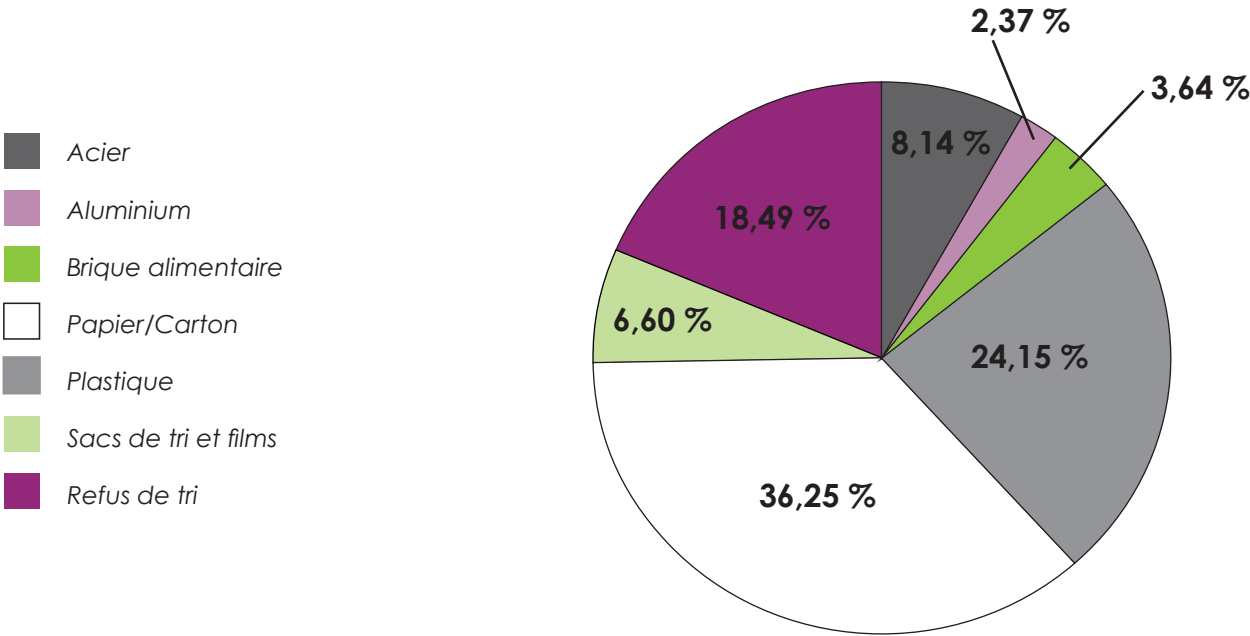
La caractérisation permet de faire un suivi qualité du tri. Les emballages sont triés et pesés selon leur matière : acier, aluminium, emballage liquide alimentaire (brique), carton, carton brun, papiers/journaux/magazines, PEHD (bouteille opaque), PET clair (bouteille claire), PET foncé (bouteille colorée). Les sacs de tri et le refus sont également pesés.

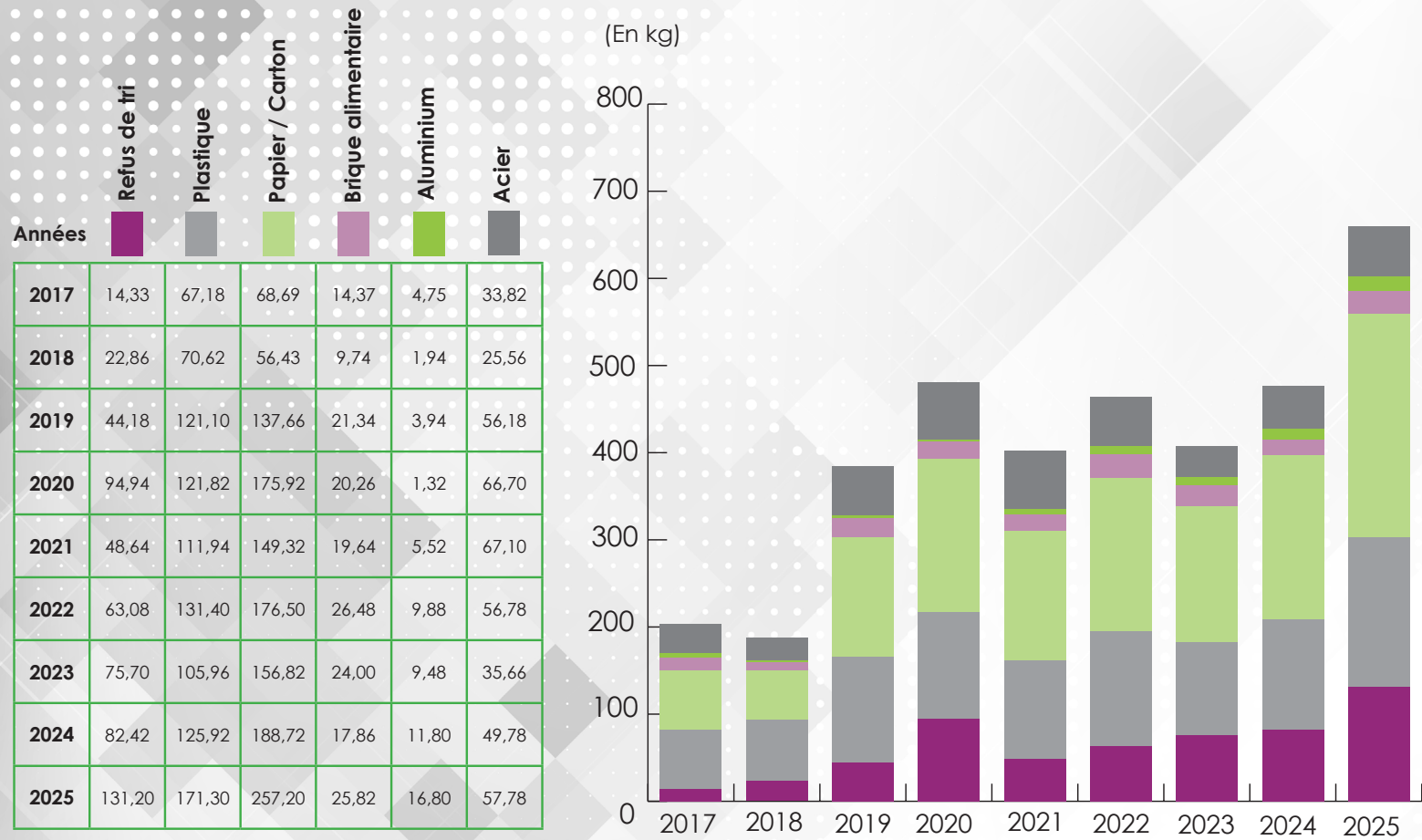
Par la caractérisation, la collectivité connaît la proportion des emballages triés et le taux de refus de tri. La caractérisation des refus permet à la collectivité d'améliorer sa communication auprès des usagers.

Le taux de refus permet au SDEDA, chargé du traitement, de répartir entre les collectivités les frais de traitement liés aux refus en centre de tri et les recettes des éco-organismes.

		Acier	Aluminium	Brique alimentaire	Plastique	Carton	Sacs de tri et films	Refus
	échantillon en kg	8,14 %	2,37 %	3,64 %	24,15 %	36,25 %	6,60 %	18,49 %
Janvier	54,72	4,48	1,78	3,42	16,38	16,88	3,60	8,18
Février	63,56	2,06	1,50	1,80	16,38	24,20	5,44	12,18
Mars	62,00	5,94	1,04	1,74	15,82	18,78	4,00	14,70
Avril	65,32	5,08	1,96	2,54	16,44	25,48	2,90	10,92
Mai	54,66	4,74	0,82	1,82	11,88	18,34	3,18	11,34
Juin	82,70	5,42	0,66	4,78	14,80	35,86	5,94	15,24
Juillet	51,84	5,06	1,40	1,34	14,20	16,98	3,32	9,54
Septembre	44,26	2,38	0,52	0,84	12,50	19,66	2,48	5,88
Septembre	68,04	6,88	2,96	2,02	17,24	23,28	4,40	11,26
Octobre	61,32	8,50	1,42	2,16	15,72	16,82	5,16	11,54
Novembre	37,60	3,28	1,10	1,02	8,88	12,20	1,88	9,20
Décembre	63,44	2,96	1,64	2,34	11,06	28,72	4,50	11,22
Total échantillon en kg	709,46	57,78	16,80	25,82	171,30	257,20	46,80	131,20

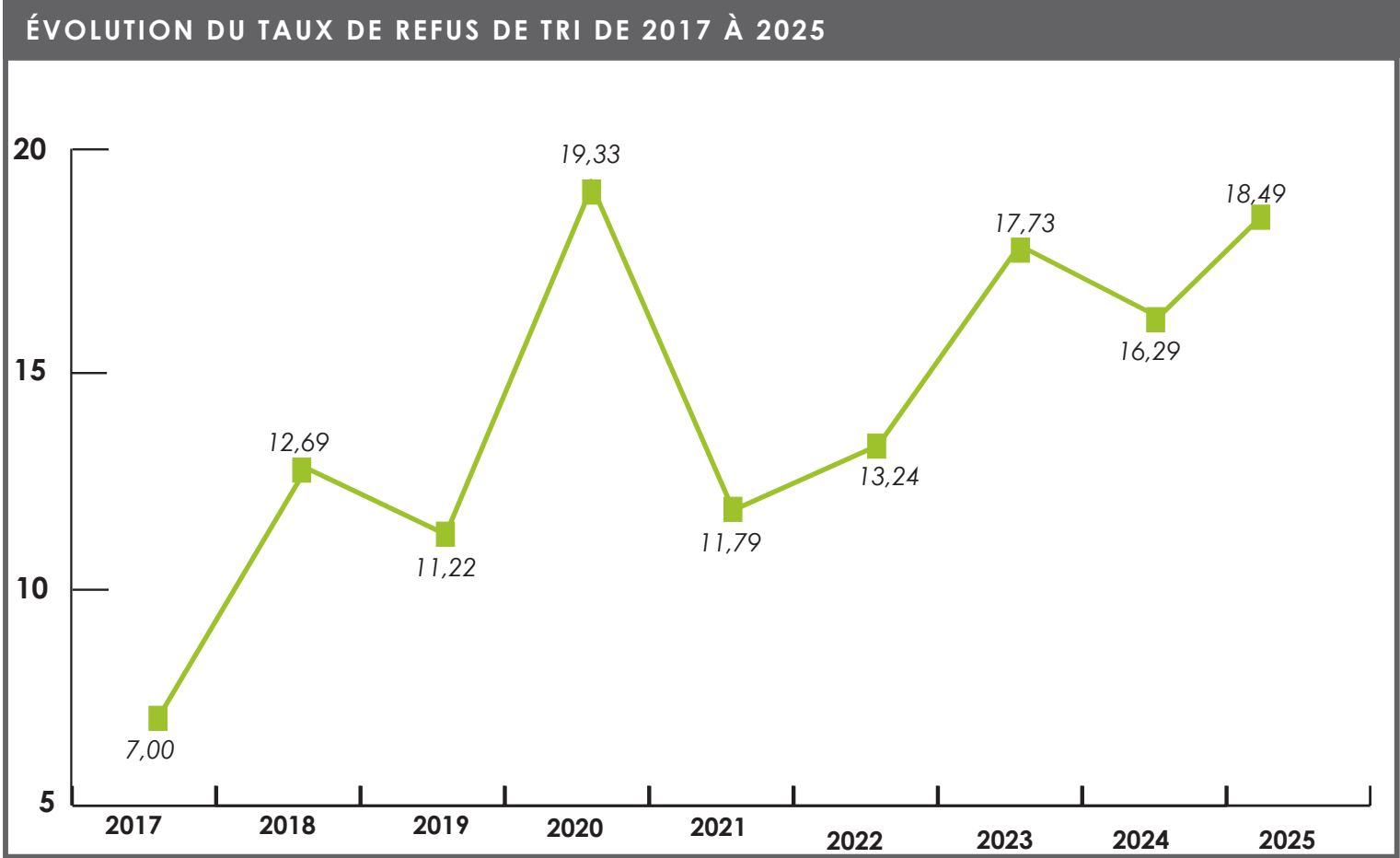
Rapport de caractérisation 2025





Les erreurs les plus fréquentes sont : les éléments mal vidés, l'essuie tout, les mouchoirs en papier, les boîtes de fromage en mélange bois et carton, les gants en latex, les couches, ...

Les chiffres dépendent du nombre d'échantillon et du poids des prélèvements.



-----◆ soit une hausse de 13,51 % entre 2024 et 2025 (pour mémoire + 11,38 % de tonnages)

4.3 La collecte des déchets alimentaires

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le syndicat a mis en place une nouvelle collecte, celle des déchets alimentaires. Cette collecte permet de répondre à l'obligation du tri à la source des biodéchets, en complément de ce qui existait déjà sur le compostage.

Sur le territoire près de 1 400 tonnes de déchets alimentaires sont collectés chaque année dans le bac d'ordures ménagères, donc cette collecte s'imposait.

La communication et le déploiement du matériel a eu lieu de septembre à décembre 2024, dans les 115 communes du territoire.



12 524 bacs ont été distribués soit 93 % des bacs commandés et 80,03 % de foyers dotés.

La collecte des déchets alimentaires est effectuée en régie par le Syndicat qui dispose du personnel et du matériel nécessaires à cette mission.

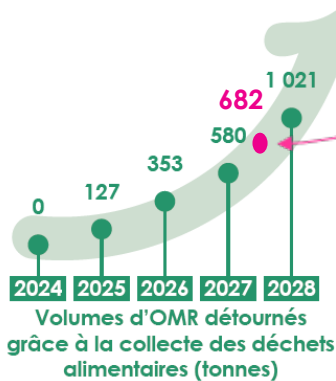
- ◆ 4 agents
- ◆ 2 camions mini-benne

La collecte s'effectue en porte-à-porte ou en points de regroupement (identique à la collecte des ordures ménagères résiduelles).

Pour l'année 2025, le fonctionnement de la collecte est le suivant : Une tournée de collecte «**déchets alimentaires**» toutes les semaines pour les 115 communes.



Les objectifs initiaux



Les tonnages collectés

En 2025, **681,69 tonnes** de déchets alimentaires ont été collectées, soit **20,20 kg par habitant**.

Ces déchets sont déposés à la plateforme de compostage Suez Val de Magnant à Bar-sur-Seine.



Les déchets acceptés et interdits



Acceptés

- * **Épluchures**
- * **Restes de repas** : légumes, fruits; sauce, féculents, os et restes de viande, charcuteries, arêtes et restes de poisson, crustacés non vivants, coquilles vides, restes de fromages, pain, pâtisseries
- * **Produits périmés sans emballages** : légumes, fruits, viandes, charcuteries, poissons, laitages, pâtisseries dont les dates sont dépassées et non consommables, sans moisissures
- * **Marc de café, sachets de thé**
- * **Coquilles d'oeufs et de fruits secs**



Interdits

- * **Sacs biodégradables**
- * **Emballages et produits emballés**
- * **Papier**
- * **Mouchoirs**
- * **Essuie-tout**
- * **Vaisselle compostable**
- * **Cotons-tiges**
- * **Coquilles et coquillages fermés avec mollusques vivants**
- * **Litière (même si indiquée compostable)**
- * **Déchets verts (mauvaises herbes, ...)**

Les bons gestes de tri à renforcer

Depuis le lancement de la collecte des déchets alimentaires, les habitants se sont largement approprié ce nouveau geste de tri. Afin d'améliorer encore la qualité des déchets collectés, de se conformer aux exigences de l'exutoire et d'obtenir un compost de qualité, quelques points de vigilance méritent d'être rappelés.

Les déchets alimentaires doivent être **déposés en vrac** dans les bacs marron **aucun sac** n'est autorisé (plastique, kraft, biodégradable).

Réserver le bac uniquement aux déchets alimentaires

Les fleurs fanées, tontes de pelouse, feuilles ou autres déchets de jardin ont naturellement tendance à être déposés dans le bac des déchets alimentaires.

Pour garantir une bonne valorisation, ces déchets verts sont à déposer en déchèterie ou à composter à domicile. Le bac de collecte est exclusivement destiné aux déchets alimentaires.

Limiter l'apparition des asticots

En période chaude, la présence d'asticots est un phénomène naturel lié à la décomposition des déchets alimentaires.

Quelques gestes simples permettent toutefois de limiter leur développement :

- * présenter le bac à chaque collecte ;
- * conserver le bac à l'ombre lorsque cela est possible ;
- * maintenir le couvercle bien fermé ;
- * nettoyer régulièrement le bac
- * Si possible, congelez vos déchets (surtout les os et les arêtes de poisson)
- * Ajoutez de la cannelle en poudre.

A noter : Le Siedmto dispose d'un agrément sanitaire pour opérer cette collecte. Les conditions de cet agrément imposent d'édicter des règles (déchets acceptés, qualité du flux...).

Déposer uniquement les déchets acceptés

L'essuie-tout est souvent assimilé aux déchets alimentaires car il est compostable dans certaines situations.

Sur notre territoire, il ne fait cependant pas partie des déchets acceptés dans cette collecte. Il est donc préférable de le déposer avec les ordures ménagères afin de préserver la qualité du compost.



Les jours de collecte par commune en 2025

LUNDI	ARGANCON ARREMBECOURT AULNAY BAILLY-LE-FRANC BALIGNICOURT BLIGNICOURT BOSSANCOURT BRAUX BRIENNE-LA-VIEILLE CHAVANGES COURCELLES-SUR-VOIRE DIENVILLE DOLANCOURT DONNEMENT ECLANCE JASSEINES JESSAINS JONCREUIL	JUVANZE LENTILLES LEVIGNY MAISON-DES-CHAMPS MONTMORENCY-BEAUFORT PARS-LES-CHAVANGES PERTHES-LES-BRIENNE RADONVILLIERS RANCES ROSNAY-L'HOPITAL SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE TRANNES UNIENVILLE VERNONVILLIERS VILLERET YEVRES-LE-PETIT
MARDI	AMANCE ASSENCIERES BOURANTON BRIENNE-LE-CHATEAU CHARMONT-SOUS-BARBUISE DOSCHES	FEUGES LUYERES MESNIL-SELLIERES THENNELIERES VAUCHONVILLIERS
MERCREDI	AVANT-LES-RAMERUPT BETIGNICOURT BLAINCOURT-SUR-AUBE BOUY-LUXEMBOURG CHALETTE-SUR-VOIRE COURTERANGES EPAGNE GERAUDOT LASSICOURT LAUBRESSEL LESMONT LONGSOLS	LUSIGNY-SUR-BARSE MAGNICOURT MATHAUX MESNIL-SAINT-PERE MOLINS-SUR-AUBE MONTIERAMEY ONJON POUGY PRECY-NOTRE-DAME PRECY-SAINT-MARTIN SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT
JEUDI	BREVONNES CHAMP-SUR-BARSE CHAUFFOUR-LES-BAILLY CLEREY FRESNOY-LE-CHATEAU LA LOGE-AUX-CHEVRES LA VILLENEUVE-AU-CHENE MONTAULIN MONTREUIL-SUR-BARSE	PEL-ET-DER PINEY POLIGNY ROUILLY-SACEY ROUILLY-SAINT-LOUP RUVIGNY VAL-D'AUZON VILLY-EN-TRODES
 VENDREDI	BEUREY CHAUMESNIL COLOMBE-LA-FOSSE CRESPIY-LE-NEUF EPOTHEMONT FRESNAY FULIGNY HAMPIGNY JUZANVIGNY LA CHAISE LA ROTHIERE LONGPRE-LE-SEC MAGNANT MAGNY-FOUCHARD MAISONS-LES-SOULAINES	MAIZIERES-LES-BRIENNE MONTMARTIN-LE-HAUT MORVILLIERS PETIT-MESNIL PUIITS-ET-NUISEMENT SAULCY SOULAINES-DHUY THIEFFRAIN THIL THORS VALLENTIGNY VENDEUVRE-SUR-BARSE VILLE-AUX-BOIS VILLE-SUR-TERRA

4.4 Les points d'apport volontaire

Le verre



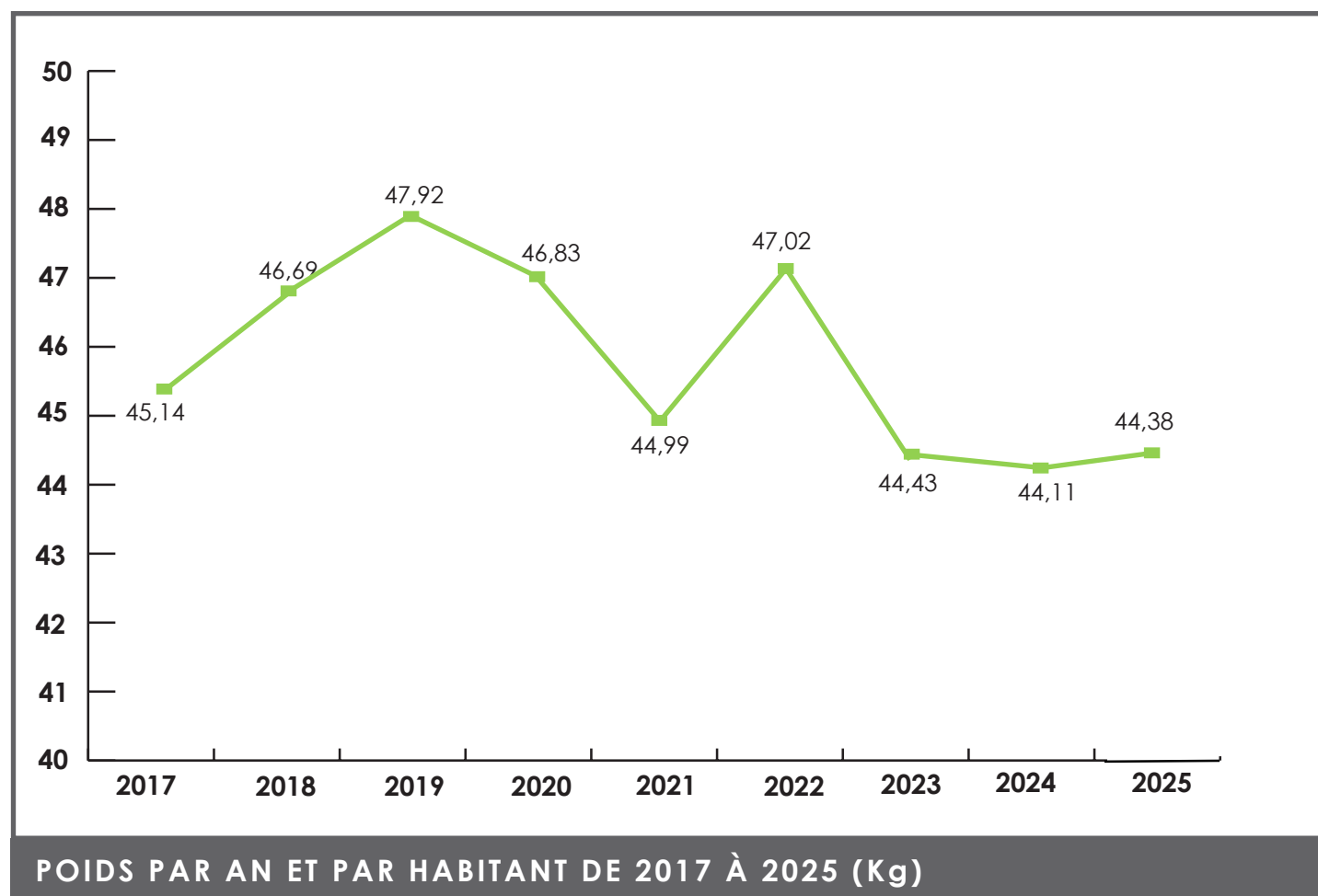
Ne sont concernés que les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux).

Pensez à retirer les bouchons en liège, en plastique et les couvercles. Les couvercles en métal sont à mettre dans le sac de tri.

Ne pas mettre dans ces points d'apport volontaire la vaisselle et les vitres qui doivent être déposées en déchèteries.



1 498 tonnes collectées et valorisées par le verrier, BSN à Saint-Menge, soit **44,38 kg par habitant et par an**.



-----◆ soit une hausse de 0,27 kg (+0,61 %) entre 2024 et 2025

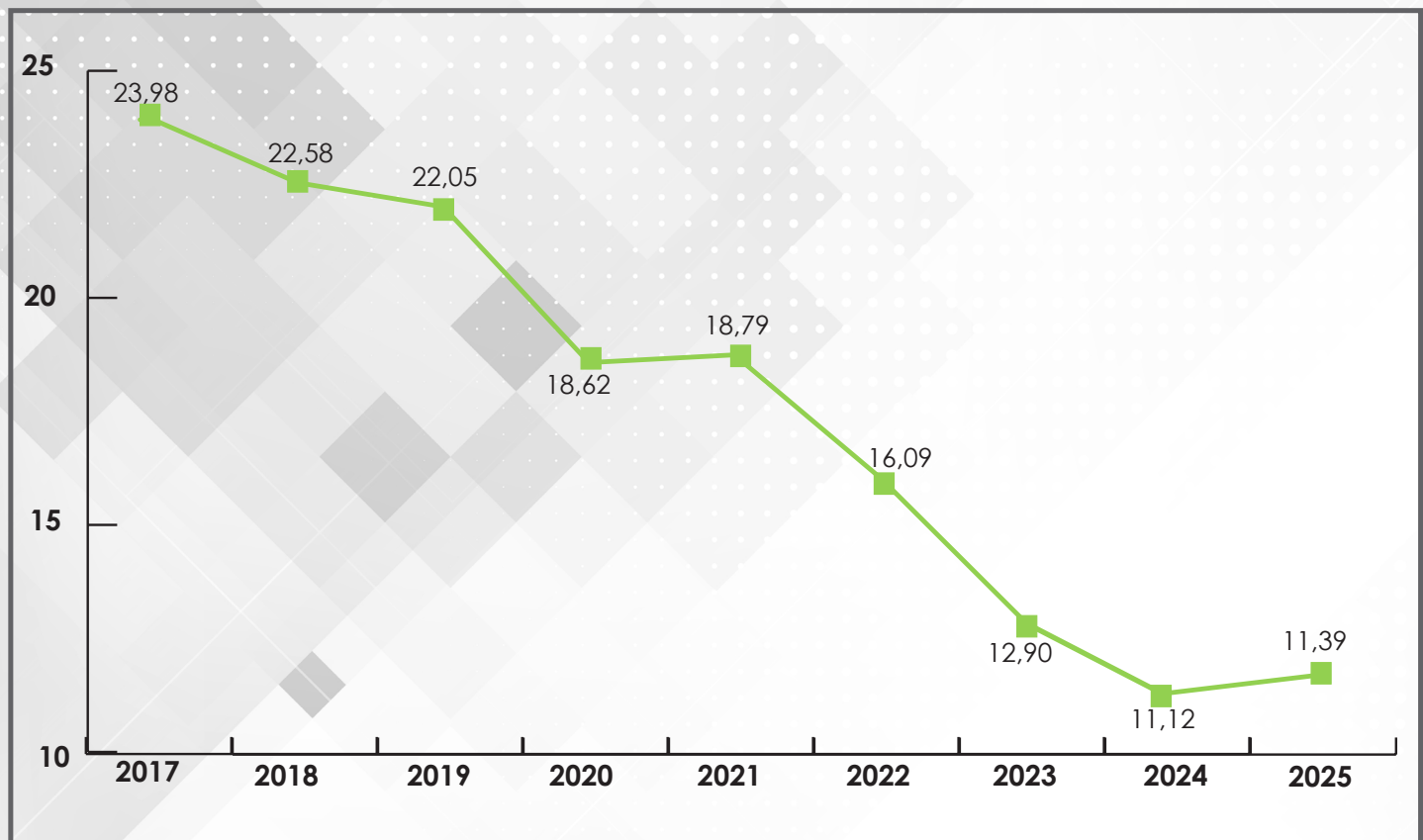
Les papiers, journaux, magazines

Le papier doit être sec et non souillé.
Les films plastiques entourant les magazines
doivent être retirés et être mis dans le sac de
tri.



384,40 tonnes collectées et valorisées par le papetier, Paprec-Coved à la Chapelle-Saint-Luc, soit
11,39 kg par habitant et par an.

.....♦ soit une hausse de 0,26 kg (2,43 %) entre 2024 et 2025



POIDS PAR AN ET PAR HABITANT DE 2017 À 2025 (Kg)

La caractérisation qui a eu lieu en 2025 montre une amélioration du geste de tri avec un taux de refus de 2,89 % contre 13,20 % en 2024.

Erreurs	Destinations
Essuis-tout / mouchoirs en papier	Ordures ménagères
Bouteilles en verre	Point d'apport volontaire Verre
Canettes en aluminium	Sac de tri
Couvertures en tissu	Déchèteries
Flacons plastiques	Sac de tri

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est en lien avec cette baisse de tonnages. L'action 5.2 de ce programme est la campagne Stop Pub ayant pour objectif de réduire la quantité de papier déposée en point d'apport volontaire.

5 LA RECYCLERIE DE L'ORIENT



5.1 Présentation



Chiffres

Clés

TERRITOIRE

POPULATION

190 communes
2 558 km²

44,08 %
du territoire aubois

62 661 habitants

24,63 habitants au km²

20,23 % de la population auboise

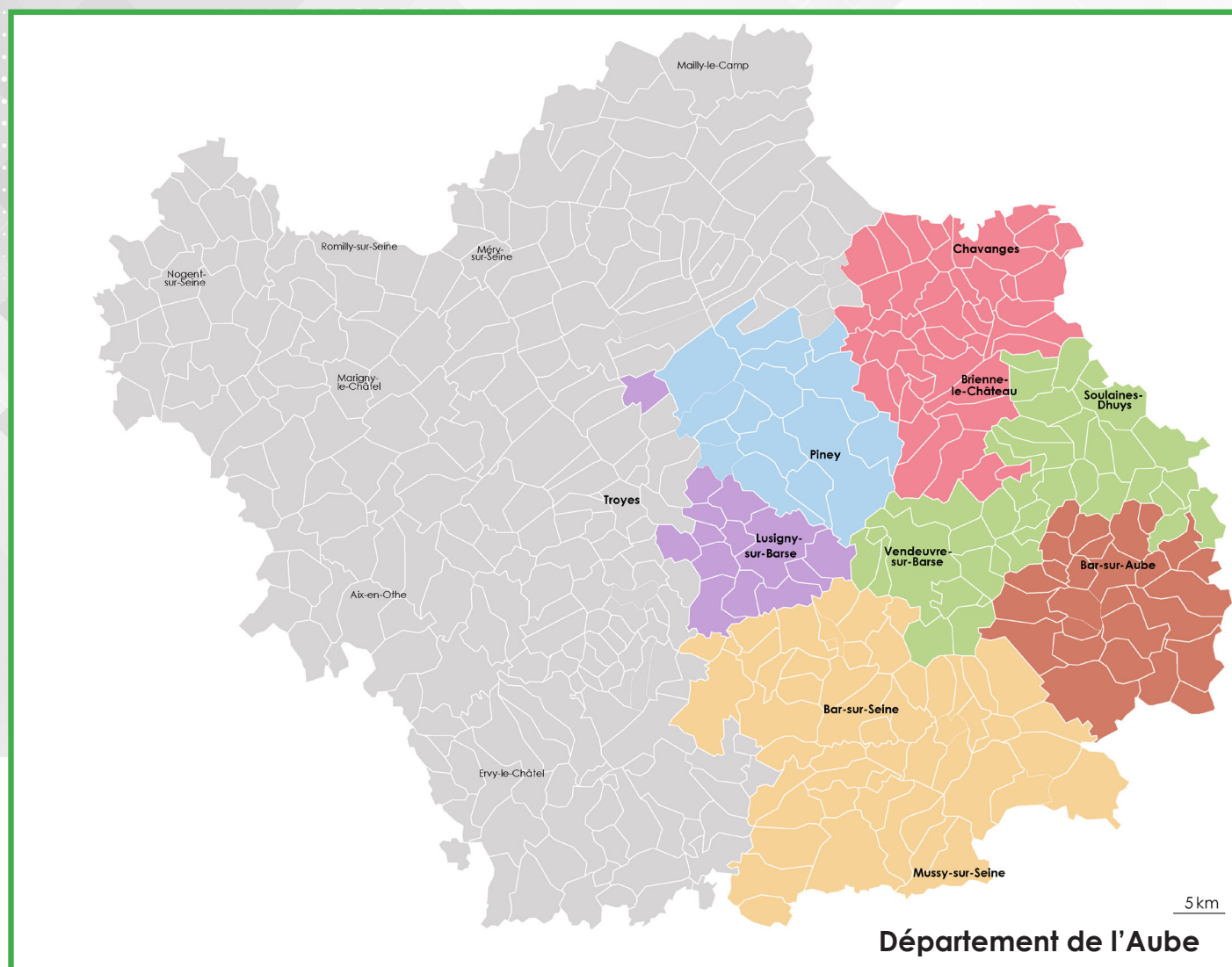
(Sources : Insee données 2021)

La Recyclerie de l'Orient est une structure qui gère la récupération et la valorisation de biens destinés à la seconde main. Elle a un rôle de sensibilisation à l'environnement.

La Recyclerie portée par le SIEDMTO, a pu voir le jour grâce au partenariat avec les Communautés de communes du Barséquanais en Champagne et de la Région de Bar-sur-Aube.

5.2 Le territoire

Territoire d'action de la Recyclerie



Pour mémoire, la création d'une recyclerie était consacrée dans un axe du PLPDMA qui est « Réemploi et réutilisation ».

Les actions sont :

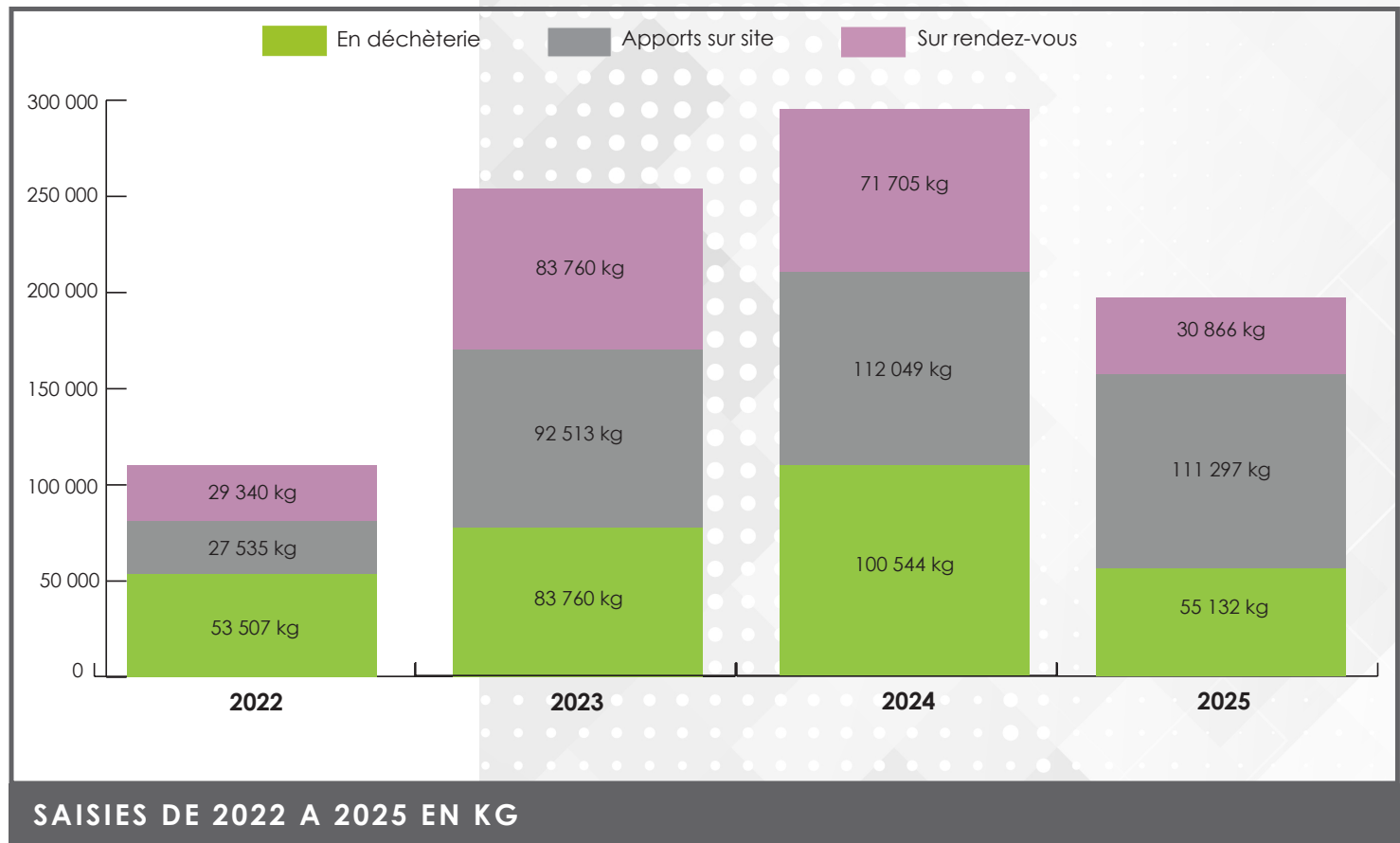
- Réemploi des mobiliers et bibelots,
- Réemploi des DEEE,
- Réemploi du textile.

Les objectifs sont :

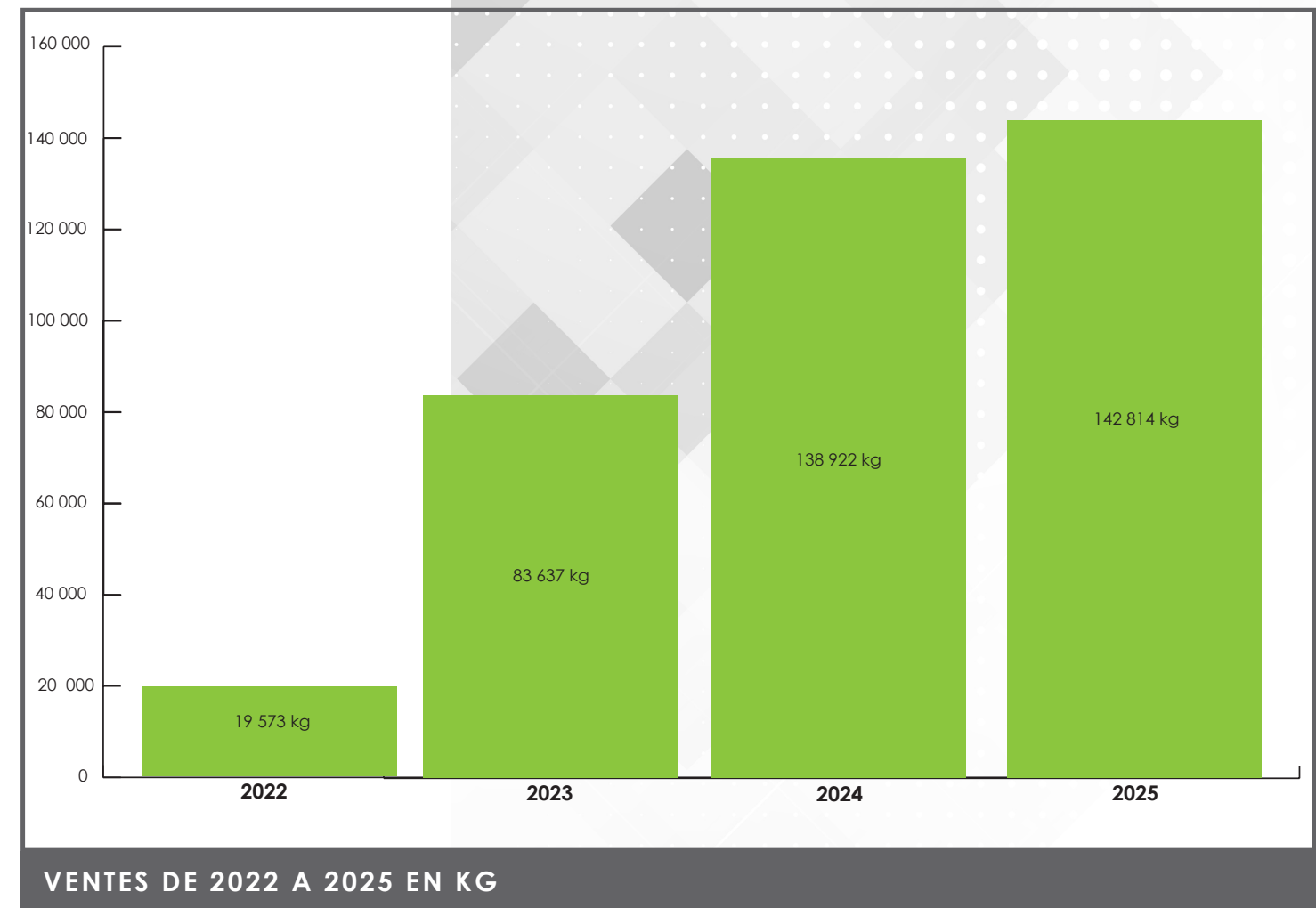
- Baisse de 4,4 % des tonnages du Tout-Venant dont mobiliers.
- Baisse de 10,2 % des tonnages pour les DEEE.

5.3 Le fonctionnement

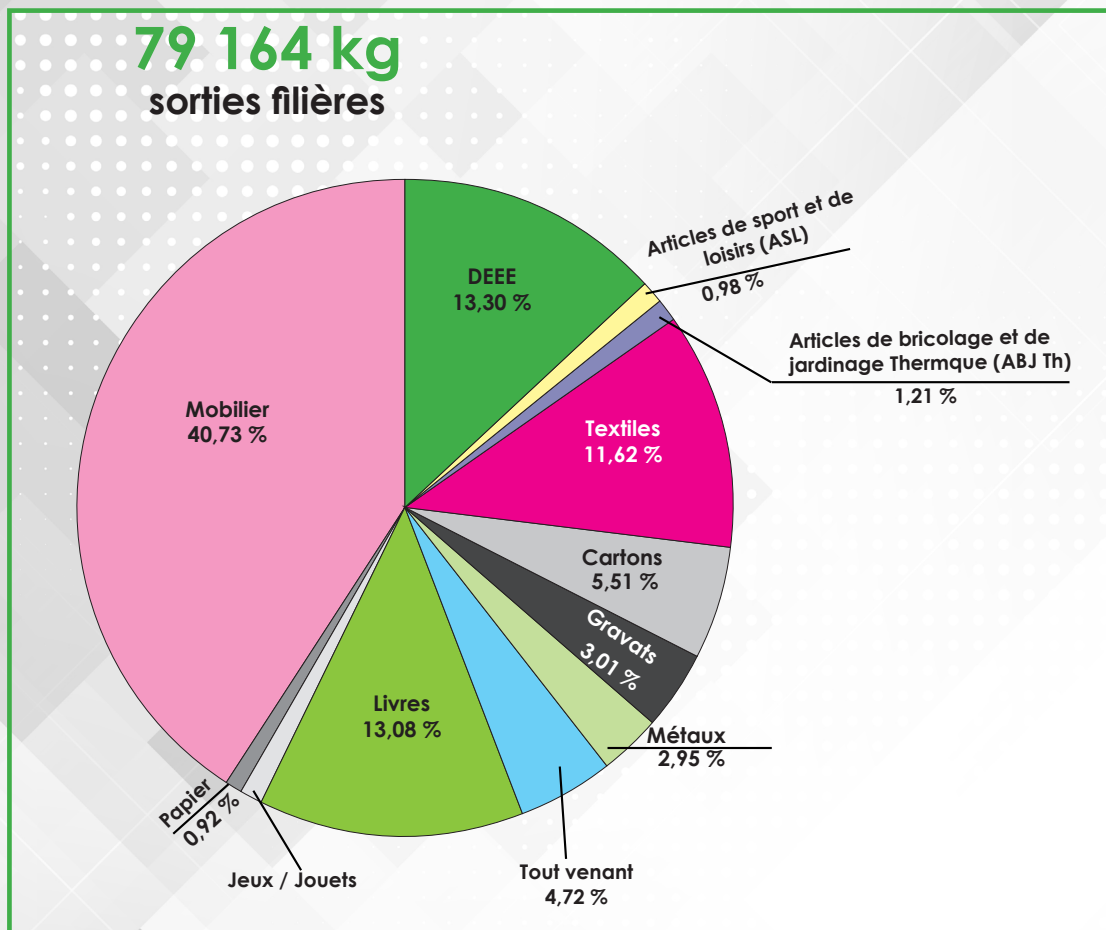
Pour rappel la Recyclerie de l'Orient a ouvert le 2 septembre 2022.



Depuis son ouverture, c'est plus de 852 tonnes de dons qui ont été valorisées.



Les filières



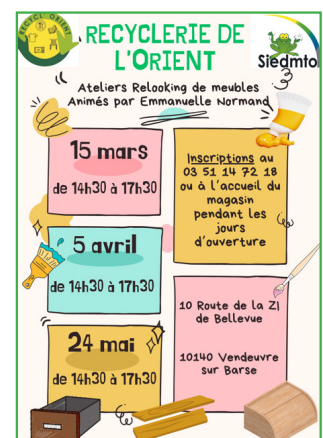
Les ateliers

Au cours de l'année 2025, ce sont 8 ateliers « relooking de meubles » des participants âgés de 14 à 86 ans, qui ont été organisés.

Ces ateliers sont pris en charge à 100 % par le SIEDMTO. Les objectifs de ces ateliers sont de sensibiliser à l'environnement, au tri, à la création artistique et mettre en lumière tout le potentiel d'objets, en bon état ou réparables, y compris par le biais du détournement.

Voici les différents thèmes des ateliers pour 2025 :

- * Mon premier relooking
- * Les bases du relooking d'un meuble avec le chalk paint
- * Les bases du relooking d'un meuble avec des teintures bois
- * Pancarte pochoir
- * Livre upcyclé
- * Upcycling bocaux
- * Relooking de planches à découper
- * Livre pochoir décoration de Noël



5.4 Le chantier d'insertion

La Recyclerie est une structure d'insertion par l'activité économique. Les agents en contrat d'insertion participent à son développement.

En 2025, 14 agents sont en contrat d'insertion avec la Recyclerie ce qui représente 10 ETP. Ils sont encadrés par un Directeur - Coordinateur, deux encadrants techniques et une conseillère en insertion professionnelle.

Durant leur parcours d'insertion, en 2025, ces agents ont bénéficié de 13 journées d'ateliers et formations leur permettant de construire leur projet professionnel.

8 entreprises du secteur sont partenaires et permettent aux salariés en insertion de pouvoir bénéficier de période d'immersion professionnelle.

Sur l'année 2025, 17 salariés ont quitté la structure dont 5 avec un contrat dans une entreprise.



On donne la parole à un salarié :

Qu'est-ce que la Recyclerie vous a apportée ?

La Recyclerie m'a permis de me réinsérer dans le monde du travail après un congé parental. J'y ai gagné en confiance, surmonté ma timidité et appris à aller plus facilement vers les autres.



Avez-vous bénéficié de formations, de stages ?

J'ai bénéficié de deux périodes de stage en entreprise.

Aujourd'hui, où en êtes-vous ?

J'ai un contrat à durée déterminée jusqu'en février 2027 dans le domaine de la logistique.

Avez-vous quelque chose à ajouter ?

J'ai entretenu de très bonnes relations avec mes collègues et mon encadrement. Merci.

6 LES DÉCHÈTERIES

Les usagers du SIEDMTO disposent de quatre déchèteries réparties sur le territoire au sein des quatre chefs-lieux de cantons :

- ◆ Brienne-le-Château
- ◆ Lusigny-sur-Barse
- ◆ Piney
- ◆ Vendevre-sur-Barse



Ces déchèteries sont des équipements classés ICPE soumis à enregistrement et à ce titre un suivi et des contrôles sont à réaliser (eaux, odeurs et bruits).

L'accès aux déchèteries est compris dans la part fixe pour les particuliers dans la limite de 15 passages et des volumes prévus par délibération du Comité Syndical.

Le dispositif permet aux usagers de fréquenter les déchèteries en fonction de leurs besoins. Au-delà de 15 passages annuels, chaque accès supplémentaire est facturé 2 €.

Cependant, ils doivent présenter un badge pour pouvoir accéder aux services de celles-ci.

6.1 Les bennes en déchèterie

Chaque déchèterie dispose de différentes bennes selon les déchets collectés. Dans les déchèteries, sont présentes, au moins en 2025, les bennes suivantes :

Brienne-le-Château - 2 bennes tout-venants, - 1 benne ferraille, - 1 benne gravats, - 2 bennes déchets verts, - 1 benne fermée cartons, - 1 stockage DEEE, - 1 armoire DDM, - 1 borne vêtement « Le Relais », - 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient, - 1 plateforme de broyage, - 1 benne écomaison, - 1 benne à bois, - 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh), - 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),	18	Lusigny-sur-Barse - 2 bennes tout-venants, - 1 benne ferraille, - 1 benne gravats, - 2 bennes déchets verts, - 1 benne fermée cartons, - 1 stockage DEEE, - 1 armoire DDM, - 1 borne vêtement « Le Relais », - 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient, - 1 plateforme de broyage, - 1 benne écomaison, - 1 benne à bois, - 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh), - 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),	18
Piney - 2 bennes tout-venants, - 1 benne ferraille, - 1 benne gravats, - 2 bennes déchets verts, - 1 benne fermée cartons, - 1 stockage DEEE, - 1 armoire DDM, - 1 borne vêtement « Le Relais », - 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient, - 1 plateforme de broyage, - 1 benne écomobilier, - 1 benne écomobilier bois, - 1 benne à bois brut, - 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh), - 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),	19	Vendevre-sur-Barse - 3 bennes tout-venants, - 1 benne ferraille, - 1 benne gravats, - 3 bennes déchets verts, - 1 benne fermée cartons, - 1 stockage DEEE, - 1 armoire DDM, - 1 borne vêtement « Le Relais », - 1 benne fermée Recyclerie de l'Orient, - 1 plateforme de broyage, - 1 benne écomobilier, - 1 benne écomobilier bois, - 1 benne à bois brut, - 2 caisses grillagées (ASL et ABJTh), - 2 caisses palettes (Jouet et ABJ),	21

6.2 Les tonnages et le nombre de bennes

Le Syndicat dispose de 2 agents et de 3 véhicules 26 tonnes pour l'enlèvement des bennes des déchèteries et 2 remorques supplémentaires de 19 tonnes.



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Gravats	419,30	459,00	1 062,00	513,56	860,96	800,66	1 069,76	670,90	854,66
Métaux	267,37	289,90	344,19	322,78	323,47	275,30	297,92	289,01	322,44
Déchets verts	1 217,70	1 467,06	1 236,29	1 082,50	1 396,44	1 173,90	1 359,52	1 603,20	1 349,94
Tout-venant	2 239,72	2 639,54	2 839,05	2 650,22	2 542,22	2 152,24	1 853,35	1 799,53	1 707,50
Carton	132,90	133,28	139,10	134,30	156,96	148,94	146,76	152,22	155,34
Batterie	NC	10,14	11,20	11,20	8,69	7,18	5,16	4,03	4,04
DEEE	233,08	259,25	267,08	231,55	267,22	252,13	255,38	250,01	281,02
DDM	17,11	31,57	20,79	5,02	4,00	15,37	29,25	35,36	71,36
Huiles	NC	NC	7,04	7,04	/	5,55	5,16	9,21	8,30
Eco DDS	/	/	4,97	19,52	26,55	32,37	33,84	39,95	39,11
Ecomobilier	/	/	/	59,24	299,63	397,90	386,19	598,85	411,13
Ecomobilier Bois	/	/	/	/	/	/	/	26,82	131,77
Bois	/	/	/	/	/	/	406,50	464,58	611,80
ASL et ABJ Th	/	/	/	/	/	/	1,02	8,87	12,79
ABJ et Jouets	/	/	/	/	/	/	1,067	3,77	14,22
TOTAL (en tonnes)	4527,18	5 289,75	5 931,70	5 036,93	5 886,14	5 261,56	5 850,87	5 956,31	5 975,42
kg/hab	144,23	155,42	174,28	149,58	171,18	153,59	171,45	175,52	177,02

La baisse des tonnages des déchèteries est une des actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Aucune baisse n'est globalement constatée à ce jour.

Soutien à la pratique du Mulching

Dans le cadre du PLPDMA, le Siedmto a souhaité porter des actions dans le cadre de la sensibilisation et l'accompagnement au changement de comportements, et de pratiques afin de limiter l'apport de végétaux en déchèteries.

Depuis 2024, le Siedmto soutient l'acquisition de kits mulching et de tondeuses mulching uniquement. Le montant de la subvention attribuée, si dossier complet et après analyse, est de 20 % du prix d'achat et dans la limite de 100 € TTC.

En 2025, 42 subventions ont été attribuées pour un montant total de 3 169,25 €.





Pour réduire vos déchets verts

Action renouvelée pour 2025

ADOPTEZ LE MULCHING !

LE SYNDICAT PEUT VOUS AIDER A FINANCER VOTRE KIT MULCHING OU TONDEUSE MULCHING

A HAUTEUR DE 20 % ET DANS LA LIMITE DE 100 € TTC

POUR QUI ?

Chaque foyer du territoire
Une demande tous les 5 ans et dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle

COMMENT ?

Sur notre site internet ou en demandant le dossier par mail à accueil@siedmto.fr ou au 03 25 41 08 03

PLUS D'INFORMATIONS SUR
www.siedmto.fr

Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orléans
36 rue des Korinniers - 45140 Vendeville sur Baise
Tél : 03 25 41 08 03 - www.siedmto.fr



La destination des déchets

Déchets	Destination
Déchets verts	Suez Environnement à Bossancourt et Bar-sur-Seine
Gravats inertes	Chaplain à Brienne-la-Vieille et Nuisement
Métaux	Société Bruhat à Vitry-le-François
Batterie	Société Bruhat à Vitry-le-François
Huile minérale	Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Piles	Corépîle
Tubes et ampoules fluorescents	Recylum
Déchets dangereux des ménages	Paprec à la Chapelle-Saint-Luc Edib pour EcoDDS à Longvic
Déchets d'équipement électrique et électronique	Centre agréé par Ecologic
Tout-venant	Centre d'enfouissement à Saint-Aubin
Cartons	Paprec - Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Textiles	Le Relais à la Chapelle-Saint-Luc
Ecomaison	Suez à la Chapelle-Saint-Luc
Bois	Valest à Montreuil-sur-Barse
Articles de sports et loisirs	Ecologic à Guyancourt
Articles de bricolage et jardinage Thermique	Ecologic à Guyancourt
Jouets	Ecomaison - Coved à la Chapelle-Saint-Luc
Articles de bricolage et jardinage	Ecomaison - Coved à la Chapelle-Saint-Luc

Les particuliers, les professionnels et les collectivités au sein des déchèteries

Les particuliers, les professionnels et les collectivités sont acceptés au sein des déchèteries du SIEDMTO, selon la nature, le volume et moyennant participation financière.

Voici les modalités :

Nature des matériaux	Particuliers des communes adhérentes	Professionnels, Particuliers et Collectivités (en dépassement) des communes adhérentes
Cartons	Gratuit dans la limite de 10 m ³ par an et par foyer	5 € par m ³
Déchets verts et bois	Gratuit dans la limite de 15 m ³ par an et par foyer	30 € par m ³
Métaux ferreux et non ferreux	Gratuit dans la limite de 10 m ³ par an et par foyer	10 € par m ³
Grands mobiliers	Gratuit à raison de 15 pièces par an	2 € la pièce
Petits mobiliers	Gratuit à raison de 30 pièces par an	10 € par m ³
DEEE	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Inertes ou gravats propres	Gratuit dans la limite de 10 m ³ par an et par foyer	15 € par m ³
Tout-venant	Gratuit dans la limite de 10 m ³ par an et par foyer	40 € par m ³
Batterie	Gratuit dans la limite de 4 par an	4 € par batterie
Tubes et lampes fluos	Gratuit	1 € le tube ou lampe fluorescente
Déchets Ménagers Spéciaux (DMS)	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Huile de vidange	Gratuit dans la limite de 20 litres par an et par foyer	4 € par litre pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Pneumatiques de VL ou Moto	Gratuit dans la limite de 4 par an et par foyer	4 € la pièce pour les particuliers Refusé pour les professionnels
Bouteilles de gaz Piles et accumulateurs	Gratuit	Gratuit pour les particuliers Refusé pour les professionnels

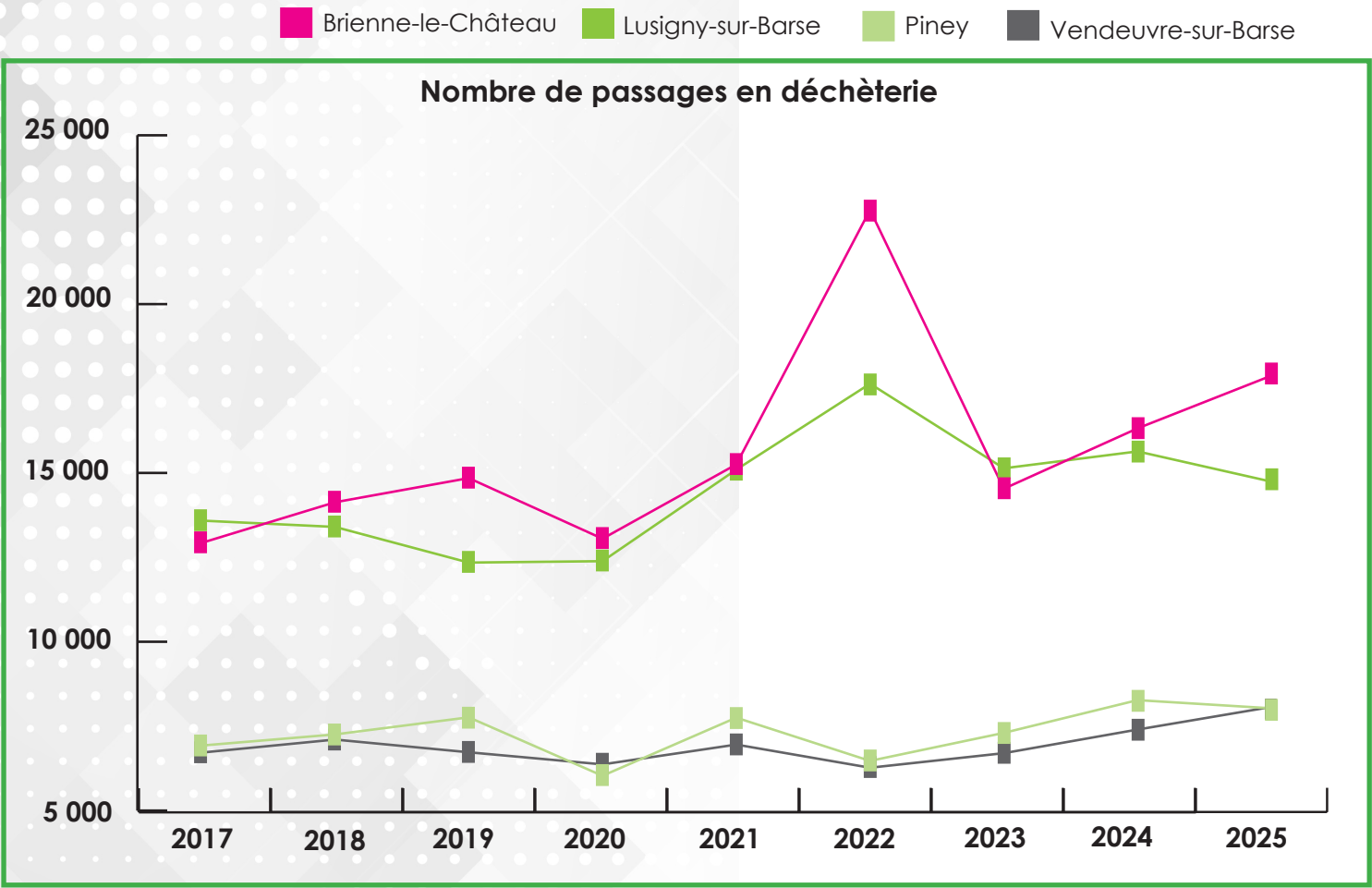
Demande d'autorisation auprès du Siedmto pour un dépôt supérieur à 5m³ ou plus de 10 déchets ménagers spéciaux (peintures, bombes aérosols, solvants, colles...)

Scan moi !



6.3 Évolution des fréquentations des déchèteries

En 2025, la fréquentation des 4 déchèteries a augmenté de 2,28 % et le tonnage a progressé de + 0,34 %.



	BRIENNE-LE-CHATEAU 9 130 hab*		LUSIGNY-SUR-BARSE 10 411 hab*		PINEY 6 960 hab*		VENDEVRE-SUR-BARSE 7 254 hab*		TOTAL 33 755 hab	
	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages	Nbr de passages	Tonnages
2017	12 943	1 347,67	13 598	1 576,00	6 920	804,18	6 718	799,33	40 179	4 527,18
2018	14 146	1 720,16	13 412	1 759,28	7 245	889,48	7 096	920,82	41 899	5 289,75
2019	14 860	1 899,34	12 363	1 938,87	7 743	1 049,80	6 728	1 043,69	41 694	5 931,70
2020	13 070	1 668,08	12 404	1 742,17	6 042	845,21	6 377	781,47	37 893	5 036,93
2021	15 263	1 941,44	15 097	1 990,94	7 733	1 024,58	6 951	929,17	45 044	5 886,14
2022	22 777	1 651,18	17 624	1 733,70	6 475	966,89	6 281	909,77	53 157	5 261,54
2023	14 546	1 973,23	15 136	1 828,95	7 290	1 051,23	6 702	997,45	43 674	5 850,87
2024	16 328	2 080,55	15 633	1 946,85	8 243	959,46	7 386	969,45	47 590	5 956,31
2025	17 883	2 180,11	14 744	1 694,15	8 005	1 020,44	8 041	1 068,39	48 673	5 975,42

* Habitants par zone d'influence, issus de la fréquentation des déchèteries.

6.4 Les horaires

Les horaires d'ouverture des déchèteries (été/hiver) varient avec le changement d'heure national.

Les quatre déchèteries sont fermées les vendredis, dimanches et jours fériés. La fermeture du vendredi permet aux agents et prestataires de vider les bennes afin de mieux accueillir les usagers le samedi.

Dernier usager accepté 10 minutes avant la fermeture.

Scannez moi !
Pour toutes les informations.



Déchèterie de Brienne-le-Château

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
ÉTÉ	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H

Déchèterie de Lusigny-sur-Barse



	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
ÉTÉ	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H



Déchèterie de Piney

	LUNDI		MARDI	MERCREDI		JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
ÉTÉ	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	FERMÉE	9H/12H	15H/18H

Déchèterie de Vendevre-sur-Barse



	LUNDI	MARDI		MERCREDI	JEUDI		VENDREDI	SAMEDI	
HIVER	FERMÉE	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H	FERMÉE	9H/12H	14H/17H
ÉTÉ	FERMÉE	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H	FERMÉE	9H/12H	15H/18H

6.5 La nouvelle déchèterie

Les déchèteries du SIEDMTO sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). À ce titre, elles sont soumises à une réglementation stricte visant à garantir la sécurité des usagers et des agents, à prévenir les risques de pollution et à assurer une gestion conforme des déchets.

Le respect de cette réglementation implique un suivi rigoureux des installations, des procédures d'exploitation précises ainsi que des contrôles réguliers. Les différents flux de déchets sont réceptionnés, stockés et évacués selon des exigences spécifiques afin de limiter leur impact sur l'environnement et de favoriser leur valorisation dans les filières adaptées.

Au-delà de leur rôle de collecte, les déchèteries constituent un maillon essentiel de la politique de prévention et de gestion des déchets menée par le SIEDMTO. Elles permettent d'offrir aux habitants un service de proximité tout en garantissant un traitement des déchets respectueux des normes environnementales en vigueur.

Le nouvel équipement située à Piney



Dans le cadre de la création de la déchèterie de Piney, la réalisation d'une zone humide compensatoire constituait une obligation réglementaire. Cet aménagement, imposé afin de préserver les équilibres écologiques et de compenser les impacts liés au projet, contribue au maintien de la biodiversité et au bon fonctionnement des milieux naturels.

Véritable réservoir de biodiversité, cette zone humide favorise le développement de nombreuses espèces végétales et animales. Elle participe également à la régulation des eaux pluviales, à l'amélioration de la qualité de l'eau et au renforcement des continuités écologiques sur le territoire.

Au-delà de son rôle environnemental, cette zone a été intégrée dans une démarche pédagogique en devenant le support d'une Aire Terrestre Éducative (ATE) portée par l'école primaire de Piney. Les élèves y mènent des observations de la faune et de la flore, découvrent le fonctionnement d'un milieu naturel et participent à des actions de sensibilisation à la protection de l'environnement.

Ainsi, cette réalisation répond à une double ambition : satisfaire aux exigences réglementaires liées à la création de la déchèterie tout en offrant un véritable espace d'apprentissage et de découverte de la biodiversité pour les jeunes générations.

À découvrir : Rue des Nuattes - 10220 PINEY

6.6 La mise à disposition de broyeurs électriques

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a un lien direct avec la mise à disposition gratuite des broyeurs électriques.

Ce programme consiste à proposer des solutions afin de baisser la quantité de déchets verts emmenés en déchèteries.

Grâce à cette démarche, chaque usager peut optimiser la gestion de ses déchets verts. Le broyat obtenu peut servir de paillage ou être utilisé dans le composteur. L'impact environnemental est réduit puisqu'il y a moins d'aller-retours en déchèteries et moins de transport de bennes.

Cette mise à disposition s'effectue pour une durée de 48 heures maximum.

Un dossier est à envoyer au siège du Syndicat au moins 1 semaine avant. Le broyeur est à retirer et à rapporter dans l'une des 4 déchèteries du Syndicat, en fonction du lieu d'habitation du demandeur.

Conditions de mise à disposition

- ◆ Chèque de caution de 420 euros,
- ◆ Justificatif de domicile,
- ◆ Pièce d'identité,
- ◆ Convention remplie et signée par le demandeur (disponible sur : www.siedmto.fr),
- ◆ État des lieux au retrait et au retour du broyeur



Évaluation de la mise à disposition

A chaque mise à disposition, un questionnaire de satisfaction est complété par l'usager indiquant le volume de déchets broyés.

	Nombre de mise à disposition	Volume avant broyage	Volume après broyage	Nombre de bennes évitées	Coûts moyens évités
2016	95	178 m ³	64 m ³	2 bennes de 30 m ³	189,90 €
2017	64	91 m ³	33 m ³	1 benne de 30 m ³	114,30 €
2018	57	81 m ³	28 m ³	1 benne de 30 m ³	114,30 €
2019	71	117 m ³	47 m ³	1,5 bennes de 30 m ³	158,85 €
2020	55	51 m ³	20 m ³	2/3 bennes de 30 m ³	70,60 €
2021	63	90 m ³	33 m ³	1 benne de 30 m ³	105,90 €
2022	46	65 m ³	24 m ³	2/3 bennes de 30 m ³	52,80 €
2023	55	78 m ³	29 m ³	1 benne de 30 m ³	66,00 €
2024	52	157 m ³	41,9 m ³	1,5 bennes de 30 m ³	141,61 €
2025	83	171 m ³	54,75 m ³	1,8 bennes de 30 m ³	162,45 €
Total	662	1 118 m ³	388,65 m ³	12,8 bennes de 30 m ³	1 176,71 €

Ce sont près de 13 bennes de 30 m³ qui ont été détournées des déchèteries depuis 2016.

7 LE COMPOSTAGE

7.1 Évolution de la distribution des composteurs

Dans le cadre de la prévention des déchets, le SIEDMTO a mis en place la promotion du compostage individuel depuis 2003.

Le compostage permet de recycler chez soi les déchets fermentescibles de la cuisine et du jardin et ainsi de diminuer ses ordures ménagères et ses apports en déchèterie. Le compost ainsi produit est un engrais de qualité.

Il était proposé aux usagers trois sortes de composteurs :

Le composteur en plastique de 400 L, avec bio-seau et mélangeur thermosensible

En PEHD 100 % recyclé. Montage avec tournevis
Dimensions : L 73 x H 80 cm

Non modulable, si vous avez besoin d'un plus grand volume, il est préférable d'utiliser 2 composteurs.

En 2025, le prix était de 30,00 €.



Le composteur en bois traité en autoclave, avec bio-seau

400 litres
Dimensions : L 70 x P 81 x H 82 cm

En 2025, le prix était de 40,00 €.

570 litres
Dimensions : L 96,5 x P 96,5 x H 79,5 cm

En 2025, le prix était de 44,00 €.



Le bio-seau seul de 10 litres

En PEHD 100 % recyclé.
Couvercle hermétique.

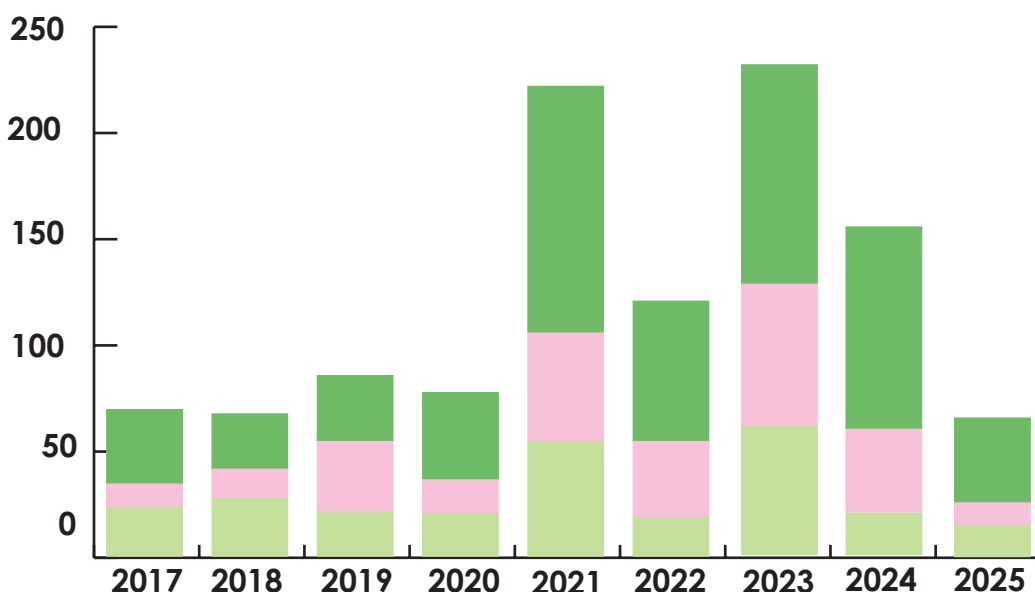
En 2025, le prix était de 2,00 €.



Le Syndicat a pris en charge 50 % du coût des composteurs pour permettre d'afficher ces tarifs.

La promotion du compostage individuel continue d'être priorisé par le SIEDMTO et rentre dans les actions du PLPDMA.

Depuis la mise en place en 2003, 1 699 composteurs distribués



	Composteur plastique 400 L	Composteur bois 400 L	Composteur bois 600 L	
2017	23	11	35	69
2018	27	14	26	67
2019	21	33	31	85
2020	20	16	41	77
2021	54	51	116	221
2022	18	36	66	120
2023	60	69	108	237
2024	21	47	89	157
2025	14	10	37	61

7.2 Initiations compostage

Le Syndicat propose des journées d'initiation au compostage dans le but de créer un réseau de guides au sein du territoire mais aussi d'accompagner au mieux les usagers à cette pratique.

Ces initiations ont pour but de faire connaître les techniques du compostage ou d'améliorer ses pratiques mais aussi d'avoir des référents souhaitant animer des opérations de compostage sur chaque commune du Syndicat.

A ce jour, 5 guides composteurs et 2 maîtres composteurs sont formés sur le territoire du SIEDMTO dont 2 agents du Syndicat.

Ces journées sont à destination des habitants, du personnel communal, intercommunal et des élus.

En 2025, une initiation a eu lieu pendant la quinzaine nationale «Tous au compost»

Vous souhaitez améliorer votre pratique ? ou simplement connaître les bases du compostage ?

**Renseignements et inscriptions
auprès de nos services
au 03 25 41 08 03**



**Plus de 30
personnes
initées**

 Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets
Ménagers du Territoire d'Orient

**Venez vous initier au compostage
avec le SIEDMTO !**

**Initiation
compostage**

Vous souhaitez connaître les bases du compostage
ou améliorer vos pratiques ?



N'hésitez pas à vous inscrire auprès
de nos services
au 03 51 14 70 87 ou
à pole.animation@siedmto.fr

7.3 La haie de Benjes

Création d'une haie de Benjes : une expérimentation en faveur de la biodiversité

Dans le cadre de ses actions en faveur de la préservation de la biodiversité et de la valorisation des déchets verts, le SIEDMTO a expérimenté la création d'une haie de Benjes.

Cette technique consiste à empiler des branchages et des résidus de taille entre des piquets afin de former une haie naturelle. Elle permet de valoriser localement les déchets issus de l'entretien des espaces verts tout en offrant un refuge à de nombreuses espèces (oiseaux, hérissons, insectes, petits mammifères, etc.). Au fil du temps, la décomposition du bois et l'installation spontanée de la végétation contribuent à la création d'un véritable corridor écologique.

Une première haie de Benjes a ainsi été réalisée, au siège du Syndicat, à titre expérimental afin d'évaluer son intégration dans le paysage, son intérêt écologique et sa faisabilité technique. Cette réalisation servira de support d'observation pour mesurer son évolution dans le temps et envisager, si les résultats sont concluants, le développement de ce type d'aménagement sur d'autres sites.

Cette expérimentation illustre la volonté du SIEDMTO de promouvoir des solutions simples, durables et respectueuses de l'environnement, tout en donnant une seconde vie aux déchets végétaux.



Matériel nécessaire :

- Des poteaux
- Un marteau
- Des branches mortes

8 LES FINANCES



8.1 Le SDEDA - Traitement des déchets

Le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA), qui se situe à Troyes, a pour mission le traitement des déchets du département.

Le SDEDA est constitué de 11 établissements publics de coopération Intercommunale ayant la compétence «collecte des déchets ménagers».

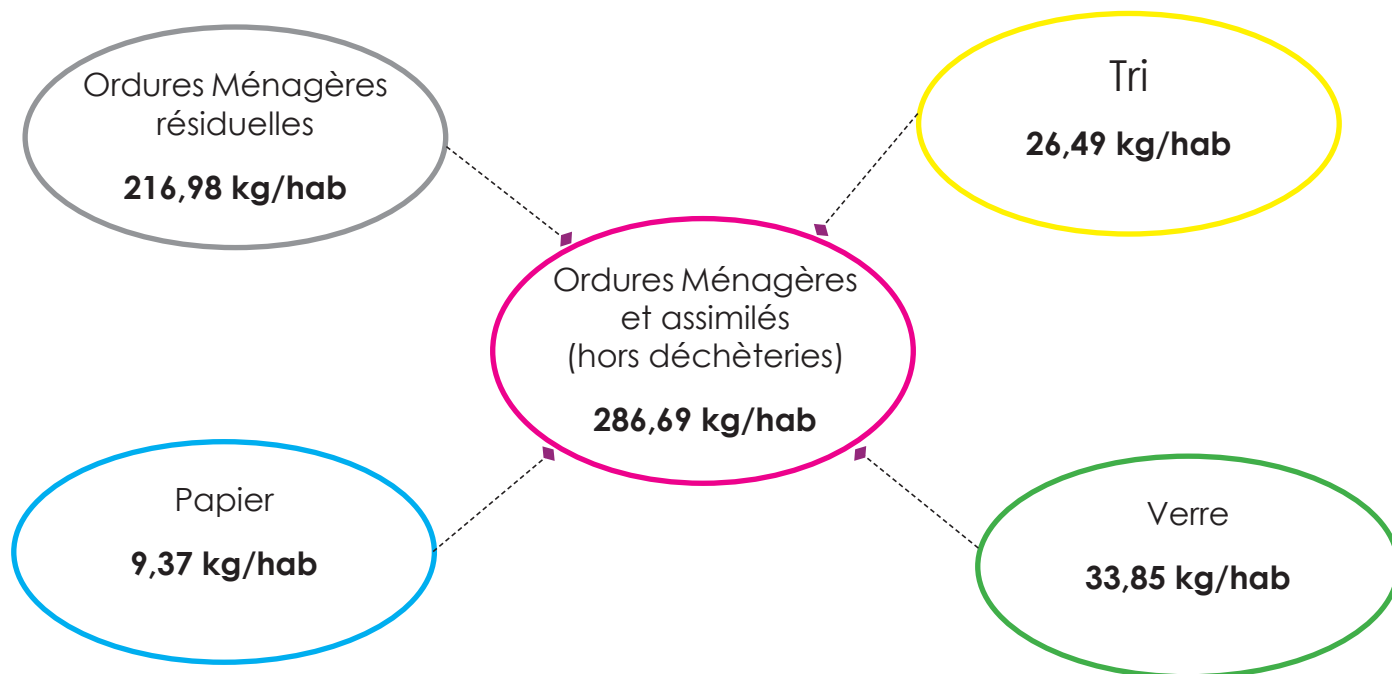
Les établissements sont les suivants :

- ◆ 1 Communauté d'Agglomération
- ◆ 9 Communautés de communes
- ◆ 1 Syndicat Mixte qui est le SIEDMTO

Les compétences du SDEDA :

- ◆ Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables),
- ◆ Transport jusqu'au centre de transfert défini,
- ◆ Traitement des déchets issus d'un refus de tri,
- ◆ Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation,
- ◆ Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective.

Quelques chiffres au niveau du département : (issus du rapport annuel 2025 du SDEDA)



8.2 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative

Le financement de la collecte et du traitement des différents flux de déchets est assuré par le biais de la TEOM incitative.

Le territoire est découpé en 5 zones.

Ces différents flux sont :

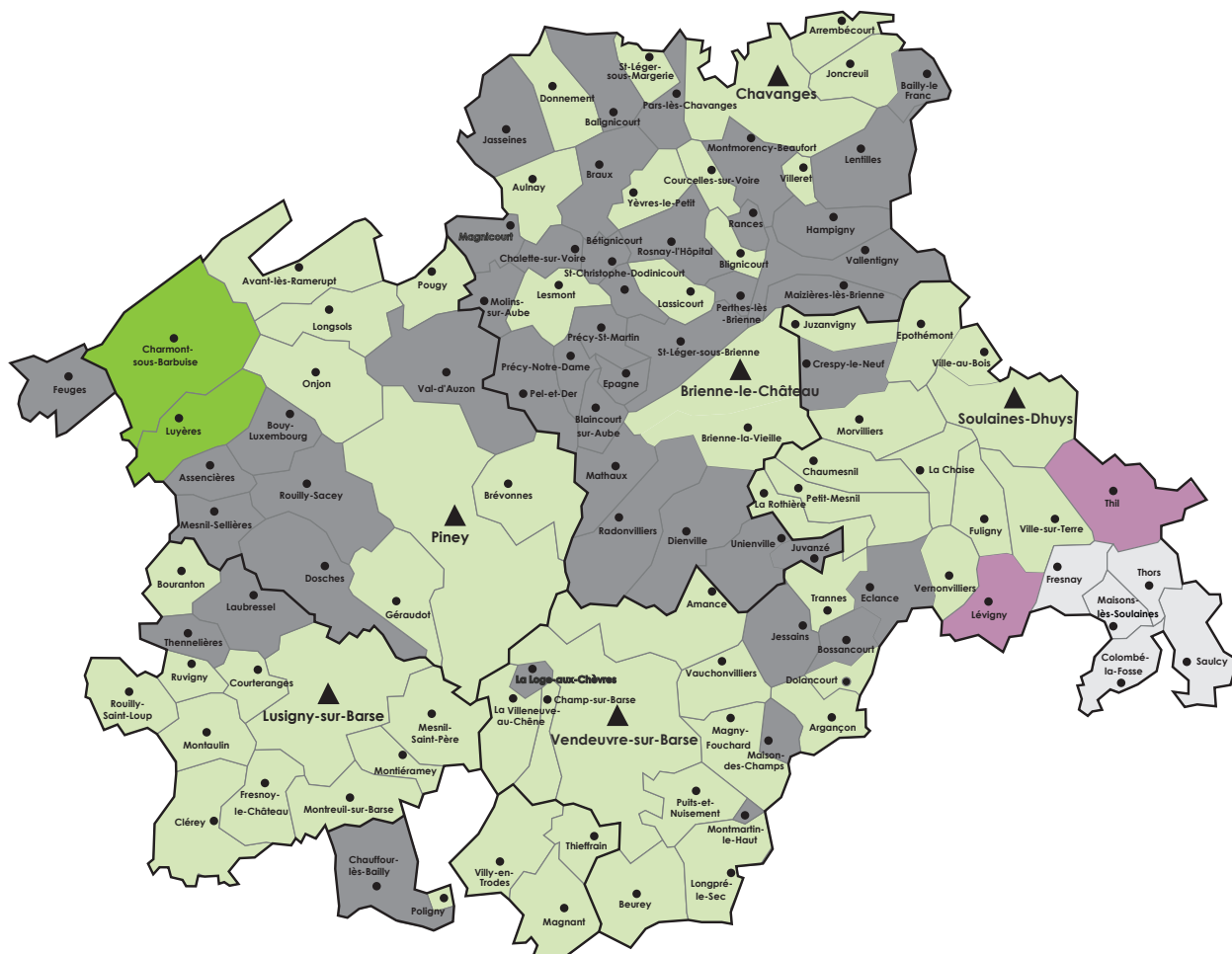
- Collecte des ordures ménagères
- Collecte sélective
- Collecte des déchets alimentaires
- Déchèteries
- Recyclerie de l'Orient

Chaque zone correspond au service rendu par le syndicat :

- ◆ Zone A : 1 tournée par semaine en déchets alimentaires et 1 tournée tous les 15 jours en ordures ménagères
- ◆ Zone B : 1 tournée par semaine en déchets alimentaires et 1 tournée tous les 15 jours en ordures ménagères en points de regroupement
- ◆ Zone C : 1 tournée par semaine en déchets alimentaires et 1 tournée tous les 15 jours en ordures ménagères en points de regroupement et accès supplémentaires aux déchèteries de Troyes Champagne Métropole
- ◆ Zone D : 1 tournée par semaine en déchets alimentaires et 1 tournée tous les 15 jours en ordures ménagères et accès supplémentaires aux déchèteries de Bar-sur-Aube
- ◆ Zone E : 1 tournée par semaine en déchets alimentaires et 1 tournée tous les 15 jours en ordures ménagères en points de regroupement et accès supplémentaires aux déchèteries de Bar-sur-Aube

ZONAGE 2025

- Zone A
- Zone B
- Zone C
- Zone D
- Zone E



Le montant total des produits appelés, auprès des Communautés de communes, s'élève à **2 865 277 €** et se répartit comme suit :
Selon les taux votés par les Communautés de communes et la Communauté d'Agglomération.

Participation financière des regroupements de collectivités

<i>Communauté de Communes des Lacs de Champagne :</i>	779 195 €
<i>Communauté de Communes Forêts, Lacs, Terre en Champagne :</i>	582 036 €
<i>Communauté de Communes Vendeuvre Soulaines :</i>	664 379 €
<i>Communauté de Communes du Barséquanais en Champagne :</i>	57 180 €
<i>Troyes Champagne Métropole :</i>	782 487 €

Taux par zone de 2022 à 2025

Zone	2017	2022	2023	2024	2025
A	12,32 %	9,29 %	9,75 %	10,53 %	10,53 %
B	16,83 %	8,35 %	8,77 %	9,47 %	9,47 %
C	12,93 %	8,77 %	9,21 %	10,45 %	10,45 %
D	11,09 %	9,39 %	9,86 %	11,34 %	11,34 %
E	11,65 %	8,46 %	8,88 %	10,26 %	10,26 %

Référence juridique

Code général des impôts : - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
Articles 1520 à 1526

8.3 Rapport annuel sur le prix et la qualité

Indicateurs financiers exigés par le décret N° 2015-1827

Présentation des coûts du service avec la matrice des coûts

Les données présentées dans ce chapitre sont issues de la Matrice des coûts.

Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode spécifique. Les données présentées sont exprimées sauf mention contraire, en Hors Taxe. Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets.

Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces 3 principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif.

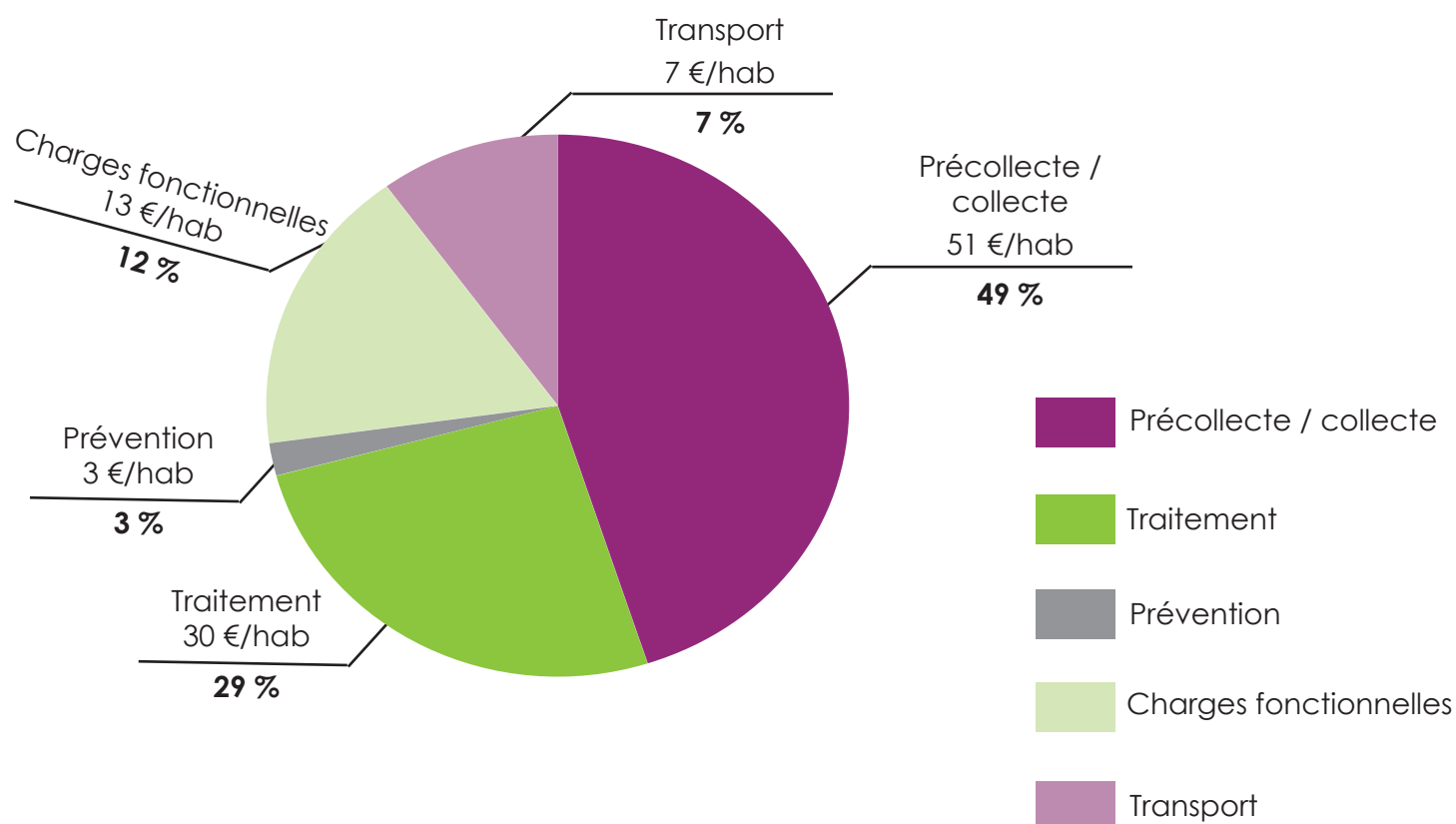
Le coût aidé du Service Public

Le coût aidé T.T.C est calculé à partir de la somme des dépenses de fonctionnement (T.V.A. comprise dans ce cas) moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subventions, ...).

Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement). En 2025, ce coût était de **3 571 014 €, soit 106 €/habitant**.

La nature des charges en 2025

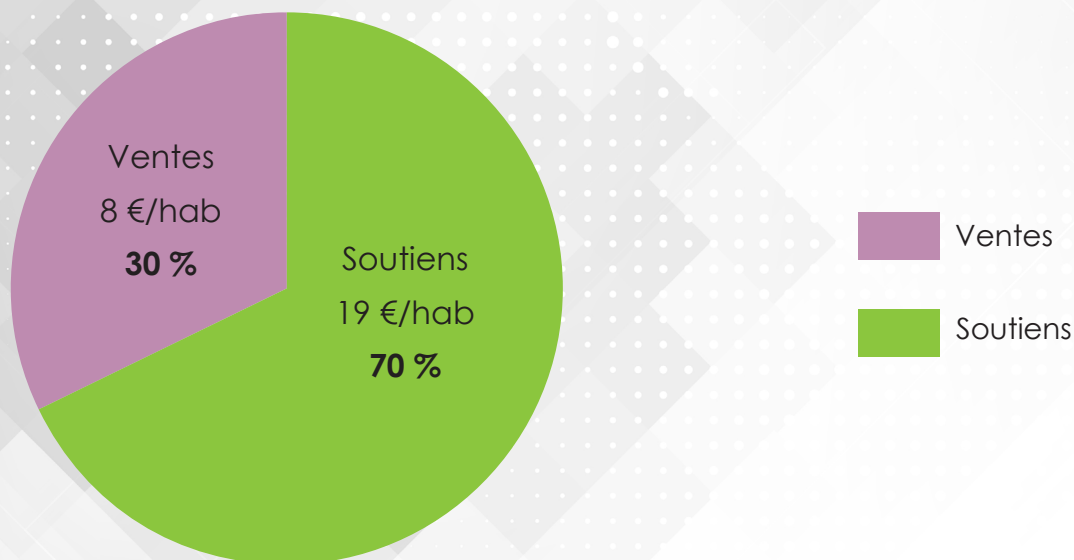
La collecte et le traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses (respectivement 49 % et 29 %).



8.4 Les coûts de collecte et de traitement des déchets

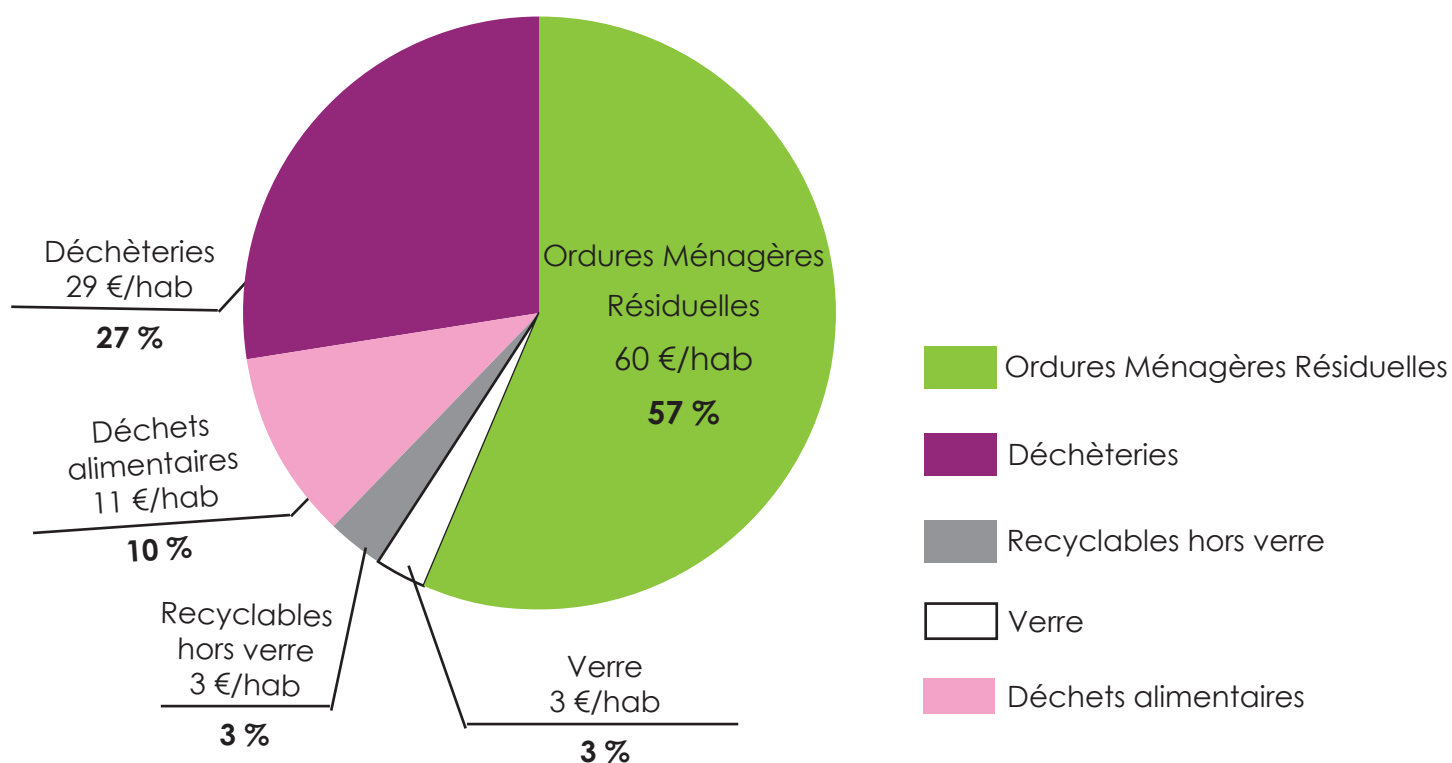
La nature des produits en 2025

Les ventes représentent **30 %** des recettes. Cependant, d'autres recettes (soutiens, subventions) contribuent à financer le service. Elle représentent **19 € par habitant**.



Répartition du coût aidé TTC en 2025

Les Ordures Ménagères Résiduelles représentent près des deux tiers du coût global, suivies par les déchèteries (27 %).

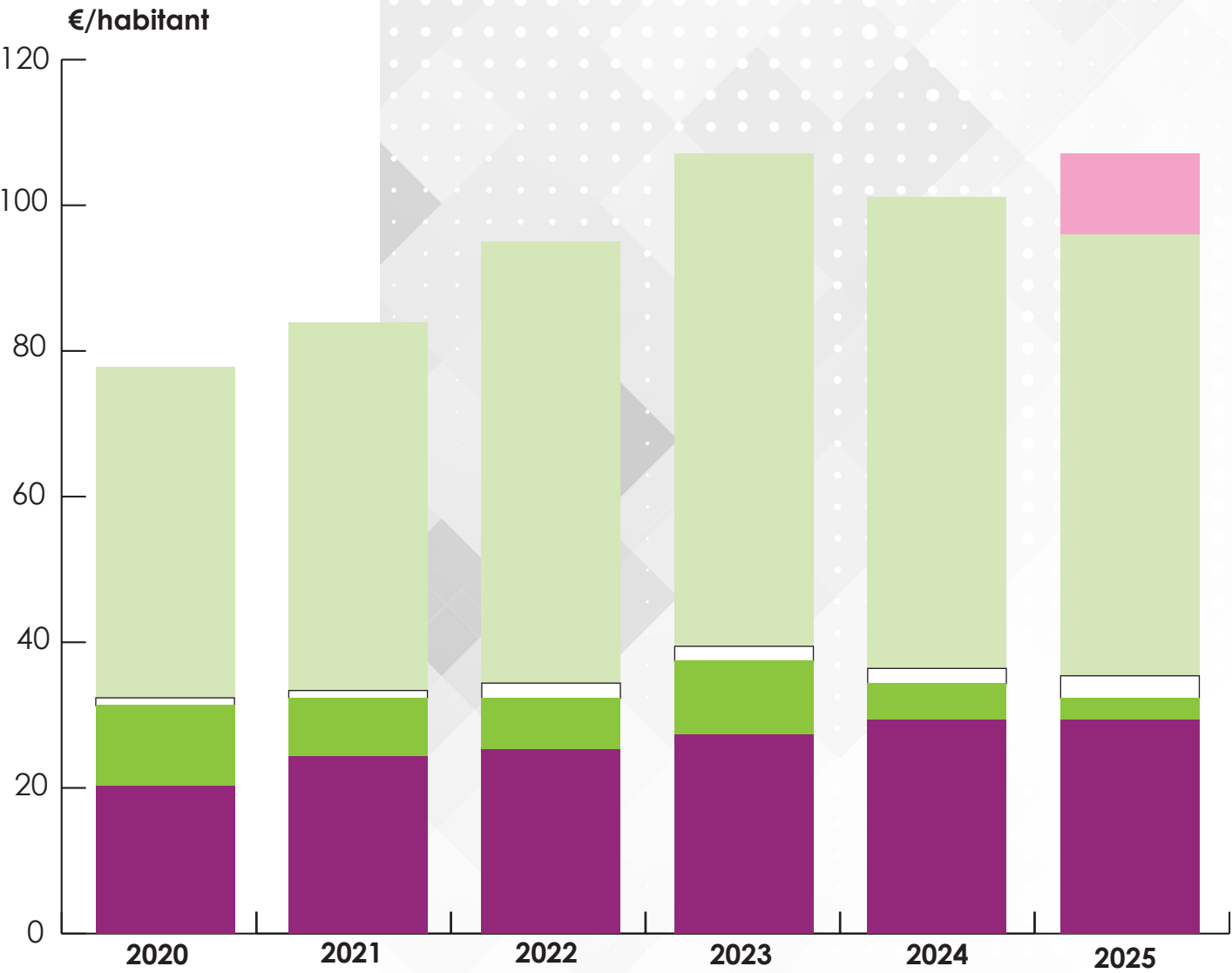


8.5 Évolution des coûts aidés par habitant et par flux

L'évolution des coûts aidés sur les six dernières années donne un aperçu des coûts pour chaque flux pris en compte par la collectivité.

Le poste des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) est de loin le plus élevé, suivi par les déchets des déchèteries.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
■ Déchèteries	20	24	25	27	29	29
■ Emballages et papiers	11	8	7	10	5	3
□ Verre	1	1	2	2	2	3
■ Ordures Ménagères Résiduelles	45	50	60	67	64	60
■ Déchets alimentaires	/	/	/	/	/	11



8.6 Détail de la matrice

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en euros/an et en euros/hab.

Euros / an	Flux des déchets					Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets alimentaires	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	200 293	14 258	69 603	36 497	119 331	439 981
Communication	12 361	880	4 296	2 253	7 364	27 153
Prévention	578	---	---	28 341	43 248	72 167
Pré-collecte	101 645	28 317	92 820	---	---	222 782
Collecte	931 030	92 913	99 593	206 742	182 947	1 513 225
Transfert/Transport	---	---	9 028	---	231 430	240 458
Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---
Tri et conditionnement	---	---	390 381	---	5 609	395 990
Compostage	---	---	---	75 250	33 022	108 272
Stockage des déchets non dangereux	---	---	---	---	348 997	348 997
Traitement des inertes	---	---	---	---	4 718	4 718
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	99 633	99 633
Autres charges	---	---	---	---	65 051	65 051
TOTAL Charges	1 245 907	136 367	665 721	349 760	1 141 348	3 538 426
TOTAL Industriels	580	33 656	120 523	2 788	104 549	262 096
Soutiens	649	14 136	472 965	---	101 122	588 872
Subventions	---	---	---	2 571	43 507	46 078
Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---
TOTAL Produits	1 229	47 793	593 488	5 359	249 178	897 047
Montant de la TVA acquittée	128 018	5 666	40 782	12 686	72 670	259 821
Redevance spéciale	457 475	---	---	---	---	457 475
Facturation à l'usager	---	---	---	---	---	---
Contribution des collectivités	3 263 809	---	---	---	---	3 263 809
TOTAL Contributions	3 721 284	---	---	---	---	3 721 284
Coût aidé HT	1 914 492	88 575	72 232	343 723	892 171	3 311 193
Coût aidé TTC	2 042 510	94 241	113 015	356 409	964 840	3 571 014

Euros / hab	Flux des déchets					Total
	Ordures Ménagères Résiduelles	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets alimentaires	Déchets des déchèteries	
Charges de structure	9,93	0,42	2,06	1,09	3,53	13,03
Communication	0,37	0,02	0,13	0,06	0,22	0,80
Prévention	0,02	---	---	0,84	1,28	2,14
Pré-collecte	3,01	0,84	2,75	---	---	6,60
Collecte	27,58	2,75	2,95	6,13	5,42	44,83
Transfert/Transport	---	---	0,27	---	6,85	7,12
Traitement des déchets non dangereux	---	---	---	---	---	---
Tri et conditionnement	---	---	11,56	---	0,17	11,73
Compostage	---	---	---	2,23	0,98	3,21
Stockage des déchets non dangereux	---	---	---	---	10,34	10,34
Traitement des inertes	---	---	---	---	0,14	0,14
Enlèvement et traitement des déchets dangereux	---	---	---	---	2,95	2,95
Autres charges	---	---	---	---	1,93	1,93
TOTAL Charges	36,91	4,03	19,72	10,35	33,81	104,82
TOTAL Industriels	0,01	0,99	3,57	0,08	3,10	7,75
Soutiens	0,02	0,42	14,01	---	2,99	17,44
Subventions	---	---	---	0,07	1,29	1,36
Aides à l'emploi	---	---	---	---	---	---
TOTAL Produits	0,03	1,41	17,58	0,15	7,38	26,55
Montant de la TVA acquittée	3,79	0,17	1,21	0,37	2,15	7,69
Redevance spéciale	13,55	---	---	---	---	13,55
Facturation à l'usager	---	---	---	---	---	---
Contribution des collectivités	96,69	---	---	---	---	96,69
TOTAL Contributions	110,24	---	---	---	---	110,24
Coût aidé HT	56,72	2,62	2,14	10,18	26,43	98,09
Coût aidé TTC	60,51	2,80	3,35	10,55	28,58	105,79

8.7 Les budgets 2025

Le budget principal 2025

		BP 2025	Réalisé 2025
Dépenses de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	1 641 230,00 €	1 531 533,85 €
60	Achats et variations de stocks	436 820,00 €	365 908,98 €
61	Services extérieurs	403 762,00 €	382 734,17 €
62	Autres services extérieurs	798 755,00 €	780 923,21 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 893,00 €	1 967,49 €
012	Charges de personnels	1 381 167,00 €	1 360 577,22 €
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	22 000,00 €	20 153,39 €
64	Charges de personnels	1 359 167,00 €	1 340 423,83 €
65	Autres charges de gestion courante	1 453 846,00 €	1 429 658,93 €
66	Charges financières	79 600,00 €	41 760,30 €
67	Charges spécifiques	3 600,00 €	--- €
68	Dotation aux amortissements, dépréciations et provision semi budgétaire	820,00 €	820,00 €
Opérations d'ordres			
023	Virement à la section d'investissement	203 453,00 €	--- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	408 619,00 €	384 868,37 €
Recettes de fonctionnement			
013	Atténuation de charges	80 700,00 €	91 455,66 €
70	Produits de service	603 062,00 €	598 941,64 €
74	Dotations subventions participations	3 993 157,00 €	4 141 075,68 €
75	Autres produits de gestion courante	878,00 €	868,93 €
Opérations d'ordres			
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 175 631,72 €	--- €
Dépenses d'investissement			
016	Emprunts et dettes assimilées	134 400,00 €	113 664,80 €
204	Subventions d'équipements versées	5 000,00 €	3 169,24 €
21	Immobilisations corporelles	1 959 995,00 €	1 522 553,78 €
Opérations d'ordres			
001	Soldes d'exécution de la section d'inv. reporté	246 746,44 €	--- €
Recettes d'investissement			
13	Subventions d'investissement	878 540,08 €	392 290,08 €
16	Emprunt et assimilés	620 000,00 €	620 000,00 €
Opérations d'ordres			
021	Virement de la section fonctionnement	203 453,00 €	--- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	235 530,18 €	235 228,76 €
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	408 619,00 €	384 868,37 €

Le budget annexe de la Recyclerie de l'Orient 2025

		BP 2025	Réalisé 2025
Dépenses de fonctionnement			
011	Charges à caractère général	117 430,00 €	62 807,40 €
60	Achats et variations de stocks	49 000,00 €	28 361,92 €
61	Services extérieurs	28 879,00 €	19 096,98 €
62	Autres services extérieurs	39 551,00 €	15 348,50 €
012	Charges de personnels	426 930,00 €	399 511,03 €
633	Impôts, taxes et versement assimilés/rémunération	4 430,00 €	3 751,70 €
64	Charges de personnels	392 500,00 €	365 699,05 €
65	Autres charges de gestion courante	2 405,00 €	1 801,02 €
66	Charges financières	1 300,00 €	1 250,93 €
67	Charges exceptionnelles	100,00 €	100,00 €
Opérations d'ordres			
023	Virement à la section d'investissement	13 300,00 €	--- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	41 752,00 €	34 173,73 €
Recettes de fonctionnement			
013	Atténuation de charges	997,00 €	2 071,72 €
70	Produits de service	177 448,00 €	186 253,86 €
74	Dotations subventions participations	408 898,00 €	420 364,66 €
75	Autres produits de gestion courante	43 891,00 €	23 629,99 €
Dépenses d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	18 848,00 €	18 847,67 €
21	Immobilisations corporelles	28 500,00 €	1940,72 €
Opérations d'ordres			
001	Solde déficit section investissement reporté	157 210,68 €	--- €
Recettes d'investissement			
13	Subventions d'investissement	4 100,00 €	--- €
16	Emprunts et dettes assimilés	69 037,00 €	--- €
Opérations d'ordres			
021	Virement de section de fonctionnement	13 300,00 €	--- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	72 447,07 €	72 447,93 €
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	41 752,00 €	34 173,73 €

8.8 Les marchés passés en 2025

MARCHÉS PASSÉS EN 2025 PAR LE SIEDMTO

Objet du marché (ou du lot)	Date de notification	Titulaire du marché	Code postal
MARCHÉS DE FOURNITURES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
DE 90 000 € HT À 214 999,99 € HT			
Fourniture d'une mini-benne sur châssis BL 3,5 tonnes	NOVEMBRE	PB ENVIRONNEMENT	13 410
215 000 € HT ET PLUS			
Fourniture et livraison d'un véhicule benne à ordures ménagères 26 tonnes	NOVEMBRE	FAUN ENVIRONNEMENT	07 500
MARCHÉS DE SERVICES			
DE 20 000 € HT À 89 999,99 € HT			
Location et entretien de vêtements de travail	NOVEMBRE	SAS LES LAVANDIERES ELIS EN AUXERROIS	89 100
Fourniture et maintenances de pneumatiques	OCTOBRE	CREUSOT PNEUS - PROFIL +	71 200
DE 90 000 € HT À 214 999,99 € HT			
215 000 € HT ET PLUS			
MARCHÉS DE TRAVAUX			
< 40 000 € HT			
DE 40 000 € HT À 99 999,99 € HT			
DE 100 000 € HT À 5 537 999,99 € HT			
À PARTIR DE 5 538 000 € HT			

NOTES

NOTES



SIEDMTO

36 Rue des Varennes - 10140 Vendeuvre-sur-Barse
Tél. : 03 25 41 08 03 - Courriel : accueil@siedmto.fr - Site : www.siedmto.fr